



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil D'Administration  
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale  
du Pays de l'Aigle**

**Séance du 14 mars 2023.**

**5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de l'ORNE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	<b>23</b>
PRESENTS	<b>12</b>
VOTANTS	<b>15</b>

**DATE DE LA  
CONVOCATION**

07/03/2023

**OBJET**

**Vote du Débat  
d'Orientation Budgétaire.**

Acte reçu en préfecture le

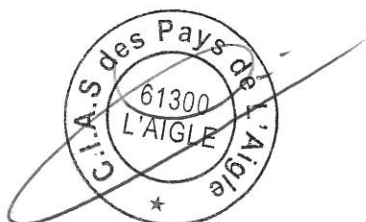
**23 mars 2023**

Publié en ligne le

**23 mars 2023**

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,  
Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du sept mars, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

**Etaient présents :** François CARBONELL, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Isabelle CLOUCHÉ, Elisabeth JOSSET, Paule GOUIN, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Sylvie MOLERO, Jacqueline ROSSET, Richard ROUSSEAU.

**Pouvoirs :** Alain BOUVIER, donne pouvoir à François CARBONELL  
Hugo DUPONT donne pouvoir à Lucile JOUAUX  
Christophe PAPILLON donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE.

**Absents excusés :** Alain BOUVIER, Hugo DUPONT, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Paule KLYMKO, Christophe PAPILLON, Delphine PRIEUR, Jean SELLIER Sophie THERY.

**Absents :** Fleur GOSSELIN, Nathalie RIBAUT.

Vu l'article 11 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1 modifié,

Vu le circulaire ministériel n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant le contenu et les modalités du débat d'orientations budgétaires,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposant désormais aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants une délibération spécifique au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette,

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour but, avant examen et vote du budget primitif, d'évoquer le contexte financier national et local dans lequel le budget se construit ainsi que sur les priorités qui se dégageront en matière d'actions et donc de moyens financiers.

Ces éléments ainsi que les grandes orientations 2023 sont développés dans la Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) joint ci-dessous.

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023

Acte reçu en préfecture le

**23 mars 2023**

Publié en ligne le

**23 mars 2023**

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,  
Nathalie LENÔTRE

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

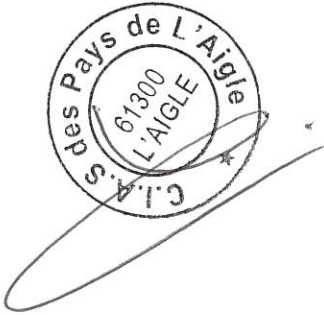
- **PREND ACTE** des orientations budgétaires telles que définies dans le Rapport d'Orientations Budgétaires joint en annexe.
- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du ROB transmis et commenté en séance.

**VOTE : UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.



▶ PÔLE COORDINATION SOCIALE LOCALE

▶ PÔLE PETITE ENFANCE

▶ PÔLE SOLIDARITE ET INSERTION

▶ PÔLE PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

▶ PÔLE ANIMATION SOCIALE

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 ET RAPPORT d'ACTIVITE 2022



## CIAS des PAYS de L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023



Une année 2022, marquée par le recul de la pandémie.  
Nous fermons en avril le centre de vaccination.

Une année 2022 marquée une fréquentation conséquente de la structure petite enfance, et une demande croissante d'accueils,

L'ouverture en octobre d'une structure temporaire afin de répondre aux besoins des parents (24 places au sein de l'école maternelle Saint Sulpice) souligne notre réactivité et ce souhait d'être au plus près de la population.

Le transfert de la compétence accueil collectif de mineur vers la CDC : l'idée étant de travailler la cohérence éducative et le parcours de l'enfant. Ce projet mené collectivement par la CDC et le CIAS se mettra en place en janvier 2023.

Une réflexion est également à l'ordre du jour concernant la Malle aux repas et son transfert vers l'association l'UNA afin d'éviter les doublons de prise en charge sur notre territoire.

L'arrivée d'un Directeur sur l'EHPAD après ces deux années difficiles va permettre de stabiliser la structure et de travailler de nouveaux projets

Le renouvellement de la Convention territoriale globale pour 5 ans avec la Caf vient souligner le travail des équipes mais également l'amorce d'un projet social de territoire, regroupant l'ensemble des acteurs.

Enfin, le renouvellement du projet social du Pôle Animation sociale et le projet rénovation urbaine sur le quartier prioritaire vont nous permettre de repositionner le centre social au cœur de l'intercommunalité.

Jean SELLIER, Président du CIAS des Pays de L'Aigle

# SOMMAIRE

## ▶ LES FAITS MARQUANTS

- P 04 > Le territoire des Pays de L'Aigle
- P 05 > Le CIAS et ses missions
- P 07 > Le Conseil d'Administration
- P 08 > Les ressources humains et les moyens financiers
- P 12 > L'organigramme du pôle administratif – Les investissements

## ▶ PÔLE COORDINATION SOCIALE LOCALE

- P 13 > Pôle Coordination Sociale Locale
- P 14 > L'ingénierie de projet

## ▶ PÔLE PETITE ENFANCE

- P 16 > Pôle Petite Enfance
- P 17 > La Maison de la Petite Enfance
- P 20 > L'organigramme de la Maison de la Petite Enfance – Les investissements

## ▶ PÔLE SOLIDARITE ET INSERTION

- P 21 > Pôle Solidarité et Insertion
- P 22 > L'accueil des publics
- P 23 > Les actions d'accompagnement social
- P 26 > L'organigramme du Pôle Solidarité et Insertion – Les investissements
- P 27 > Le logement

## ▶ PÔLE PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

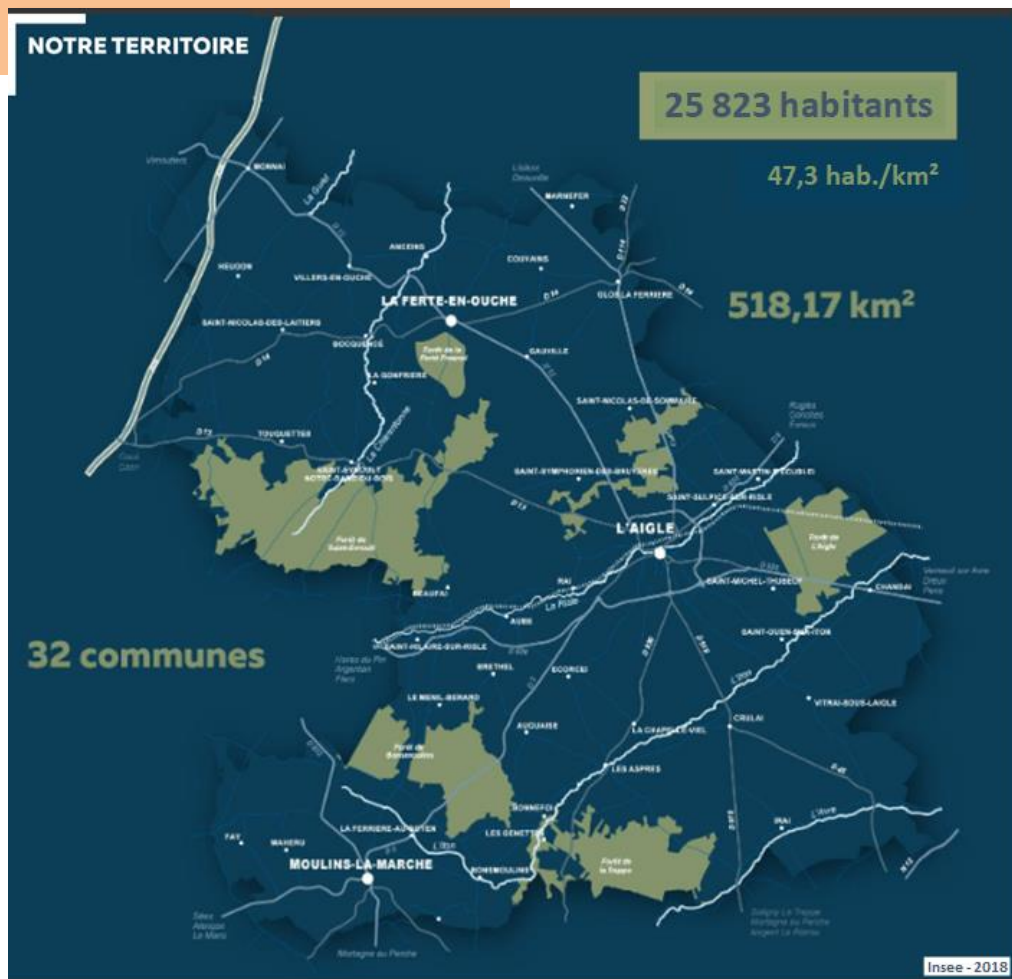
- P 28 > Pôle Personnes Agées et Handicapées
- P 29 > La livraison de repas à domicile
- P 30 > La résidence autonomie « Les Archers »
- P 31 > L'organigramme de la résidence autonomie « Les Archers » - Les investissements
- P 32 > L'EHPAD de Glos la Ferrière
- P 34 > L'organigramme de l'EHPAD de Glos la Ferrière – Les investissements

## ▶ PÔLE ANIMATION SOCIALE

- P 35 > Pôle Animation Sociale
- P 36 > Le centre social
- P 38 > L'espace de vie itinérant AESIA
- P 39 > Le soutien à la parentalité
- P 40 > L'organigramme du Pôle Animation Sociale – Les investissements



# LE TERRITOIRE DES PAYS DE L'AIGLE



## 1994

15 communes composent la communauté de communes du Pays de L'Aigle. Bassin de vie de 20 000 habitants, il constitue le 4<sup>ème</sup> pôle urbain du département de l'Orne.

## 2013

25 communes se sont regroupées au sein d'une communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, à la suite de la fusion des communautés de Communes du Pays de L'Aigle, du Pays de la Marche et la commune des Aspres. Bassin de vie de plus de 21000 habitants.

## 2017

30 communes se sont regroupées au sein d'une communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, à la suite de la fusion des communautés de Communes du Pays de L'Aigle et de la Marche, et du canton de la Ferté en Ouche. Bassin de vie de presque 26 000 habitants.

## 2018

Rattachement de Fay et Mahéru à la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle.

4<sup>ème</sup> pôle urbain du département de l'Orne

Accuse de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-A1  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023



# LE CIAS ET SES MISSIONS

## ► DÉFINITION

Les missions d'un CIAS sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles, qui stipule « Le Centre [Intercommunal] d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans [les communes], en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment du bien-fondé de la démarche. » [...] Le [CIAS] peut intervenir soit dans le cadre de ses missions obligatoires, soit dans celui de missions facultatives.

### Missions obligatoires :

- Aide Sociale Légale : participation à l'instruction des demandes d'aide sociale légale.
- Analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population, et notamment des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.
- Tenue à jour d'un fichier des bénéficiaires de l'aide sociale légale ou facultative.
- Action générale de prévention et de développement social dans [les communes] en étroite liaison avec les institutions publiques et privées.

### Missions facultatives :

- Possibilité d'intervenir sous forme de prestations remboursables ou non.
- Création et gestion de services et établissements sociaux et médico-sociaux, soumis par la législation à des évaluations internes et externes. ».

## ► LES VALEURS ET PRINCIPES D'ACTION

L'action du CIAS et de ses agents repose sur trois valeurs fondamentales :

- le respect de la personne : attitude neutre et sans jugement en toute circonstance, respect de la dignité de chacun, garantie du libre-arbitre et de l'exercice libre de la citoyenneté.

- l'équité : traitement équitable et adaptation aux besoins et demandes de chacun.
- nationalité, sa religion, ses opinions politiques et quels que soient les sentiments que cette personne puisse la non-discrimination : accompagnement de toute personne quels que soient son sexe, sa situation, sa inspiration.

Ces trois valeurs se déclinent en sept principes d'action :

- le professionnalisme : ensemble de savoir-faire et de savoir-être, permettant de valoriser les bénéficiaires et de les orienter dans leurs décisions tout en respectant leur liberté.
- l'adaptabilité : adaptation aux besoins identifiés sur le Territoire.
  - la continuité de service : réponse aux bénéficiaires sans rupture par une organisation adaptée.
- l'accessibilité : lieux d'accueil visibles et accessibles à tous.
  - la qualité : garantie de la qualité de ses interventions, à travers la définition d'une offre centrée sur le public, l'amélioration continue de ses outils et processus, l'implication de son personnel, la mise en place de partenariats adaptés et efficaces.
  - l'innovation : actions et prestations régulièrement retravaillées afin d'être toujours plus adaptées aux besoins de chacun.
  - l'évaluation : partie intégrante de la culture « projet » du CIAS afin de permettre de redéfinir l'offre et les modalités de réalisation en fonction des besoins de la population.

## ► PRESTATIONS

Au-delà des textes réglementaires, les politiques sociales des élus tentent de conduire à l'élaboration d'une offre complète et globale, de manière à répondre aux différents besoins des bénéficiaires qui comprend aussi bien les activités d'accueil, d'écoute et d'orientation, les dispositifs d'accompagnement, des services et les prestations financières ou en nature.

L'objectif est de pouvoir proposer aux usagers un accompagnement de bout en bout, adapté à leurs besoins et à leur parcours.

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023

Concrètement le CIAS, s'articule autour de 4 axes :

- L'accompagnement des publics en situation de fragilités : élection de domicile, aide légale, accompagnement social RSA, écrivain public, veille sociale, aide financière et logement.
- L'aide et l'accompagnement des seniors dans leur vie quotidienne et à travers la prévention et le maintien de l'autonomie : aide à domicile, livraison des repas à domicile malle aux repas, logement en résidence autonomie et EHPAD.
- L'animation pour tous, avec des actions thématiques qui favorisent le lien social, familial, intergénérationnel, organisées au centre social et dans l'ensemble des communes du territoire (AESIA).
- La Parentalité : La Maison de la Petite Enfance, la Halte-Garderie, le Relais Petite Enfance, l'Espace de rencontre, le Lieu Accueil Enfants-Parents.
- L'animation et la coordination du territoire : analyse des besoins sociaux, aide à la décision, ingénierie de projet, la Convention Territoriale Globale, le Programme Educatif de Territoire, la MSA, le Réseau Prévention Santé.

**Une plus-value certaine pour le territoire**

en permettant aux communes de mutualiser leurs compétences et leurs moyens en matière d'action sociale afin d'harmoniser leurs politiques sociales sur un territoire tout en développant leurs capacités d'intervention.

Le CIAS est l'opportunité pour les communes, présentes notamment en milieu rural, de développer leur politique d'action sociale et les conforter dans leur rôle d'accueil de proximité.

La crise sanitaire a mis en exergue les fragilités déjà existantes du territoire. Elle annonce une crise économique et sociale dont il est encore difficile de mesurer l'ampleur. Une attention particulière doit être portée aux personnes en situation de précarité, aux travailleurs pauvres, ménages situés juste au-dessus du seuil de pauvreté. Par ailleurs, la population des invisibles, qui ne sont pas connus des services sociaux, est une population cible pour les acteurs locaux. La vulnérabilité d'une partie des familles et des enfants nécessitera un travail d'aide et d'accompagnement adapté. Enfin, la question de la fragilité des seniors se posera encore plus fortement dans les années à venir au regard du vieillissement de la population.

Une attention particulière doit être portée sur le territoire de la Communauté de Communes. En effet, l'ensemble des diagnostics de territoire mettent en évidence des critères d'alertes notamment dans les axes suivants :

- les impacts économiques de la crise
- l'inclusion numérique
- la fragilité des enfants et des familles
- la fragilité des personnes âgées
- les besoins potentiels de santé

Le territoire aura ainsi dans les années à venir à faire face aux défis de l'accompagnement social et de la grande précarité, du vieillissement et de la grande dépendance, de l'évolution du profil des familles.

Ces éléments ont été portés à la connaissance des élus et des réflexions ont été amorcées autour des priorités à définir. En 2023 sera travaillé un Projet Social de Territoire (PST), incluant l'ensemble des dispositifs et qui pourra constituer une feuille de route. Ce projet de territoire déterminera les grandes orientations de l'action sociale locale à mettre en œuvre sur un territoire caractérisé par d'importantes disparités géographiques, avec une ville-pôle accueillant la population la plus fragilisée et des communes rurales où les difficultés revêtent des formes différentes.

L'enjeu de cohésion territoriale est un axe majeur pour les années à venir.

Le CIAS est un interlocuteur privilégié au service des maires pour apporter une réponse aux difficultés de leurs administrés. Des exemples : PA, problématique d'expulsion, de relogement, de logement insalubre, d'enfants.



# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Établissement public administratif intercommunal présidé par le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont il dépend, le CIAS est géré paritairement par un conseil d'administration composé de membres élus parmi le conseil communautaire, et de membres qualifiés dans le secteur de l'action sociale désignés par le Président. Les membres élus et qualifiés doivent être respectivement au nombre maximum de 11.

## ► L'ORGANISATION POLITIQUE

Le CIAS est présidé par le Président de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle. Les membres de son Conseil d'Administration sont élus par le Conseil Communautaire ou nommés par le Président.

La composition du Conseil d'Administration du CIAS est la suivante :

Un Président : Monsieur Jean SELLIER

Une Vice-Présidente : Madame Nathalie LENÔTRE

11 membres élus- 11 membres nommés dont un membre désigné par l'UDAF et dix membres nommés par arrêté du Président parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention ou de développement social.

Le Conseil d'Administration fixe la politique générale du CIAS et détermine les orientations stratégiques dont il suit la mise en œuvre. Il contribue à la gestion et l'administration du CIAS : définition du budget, moyens matériels et financiers et décide des actions à mener.

Le travail du Conseil d'Administration :

- élaborer le Projet Social de Territoire, dans le domaine des Solidarités vis-à-vis de ses partenaires et de la population ;
- assurer une veille sociale de l'ensemble du territoire ;
- développer une dynamique territoriale et promouvoir des actions innovantes, par le partage des expériences.

Le CIAS anime la mise en œuvre du Projet Social de Territoire à travers la CTG, signée avec la CAF et travaille à l'idée d'un projet de territoire, regroupant l'ensemble des dispositifs, des partenaires et des acteurs.

## ■ L'organisation administrative et les fonctions mutualisées

Le CIAS est dirigé depuis 2013 par Madame Catherine LEMEUX, Directrice du CIAS et de ses pôles.

Cinq pôles dont quatre opérationnels composent la structure :

- >Le Pôle Solidarité et Insertion ;
- >Le Pôle Personnes Agées et Handicapées ;
- >Le Pôle Animation Sociale ;
- >Le Pôle Petite Enfance ;
- > Le Pôle Coordination Sociale Locale

Les fonctions du service communication, ressources humaines, juridique, services techniques, informatique, finances sont mutualisés et viennent en support auprès du CIAS.

Depuis 2021, les achats en énergie et les assurances font l'objet de groupements de commandes.



**6 conseils d'administration**

**71 délibérations**

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023

# LES RESSOURCES HUMAINES ET LES MOYENS FINANCIERS



## LES EFFECTIFS

Les effectifs au 31/12/2021 permettaient la photographie suivante (extraits du rapport social unique présenté au CST du 28 février 2023) :

### Effectifs

➔ 117 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 58 fonctionnaires
- > 41 contractuels permanents
- > 18 contractuels non permanents



➔ 15 % des contractuels permanents en CDI

➔ Précisions emplois non permanents

- ➔ 5 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ➔ 67 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ➔ Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

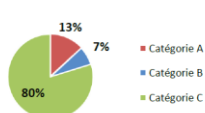
Les effectifs présentent une relative stabilité (115 agents 2019 – 93 en 2020) mais une répartition toujours majoritairement au bénéfice des agents titulaires malgré une part plus faible (50% contre 62% en 2020 et 50% en 2019). La part des contractuels non permanents a retrouvé un niveau approchant celui de 2019 après une baisse en 2020 (15% contre 4% en 2020 et 20% en 2019).

### Caractéristiques des agents permanents

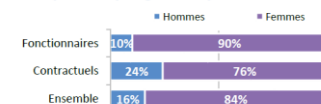
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	12%	5%	9%
Technique	17%	15%	16%
Culturelle	2%		1%
Sportive			
Médico-sociale	66%	66%	66%
Police			
Incendie			
Animation	3%	15%	8%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Agents sociaux	37%
Adjoints techniques	16%
Auxiliaires de puériculture	11%
Auxiliaires de soins	7%
Adjoints administratifs	5%

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2021

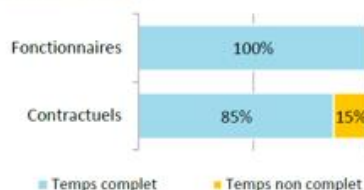
Les effectifs appartiennent majoritairement à la filière médico-sociale, très dense, et sont de catégorie C, majoritairement féminins.

Les femmes sont majoritaires et le principal cadre d'emploi reste celui des agents sociaux. On retrouve ce cadre d'emploi au sein des effectifs affectés à l'EHPAD et à la Maison de la petite enfance.

Les proportions sont stables mais on observe une légère diminution de la catégorie A (13% au lieu de 17%) et une hausse de la catégorie C (80% au lieu de 75%).

## Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



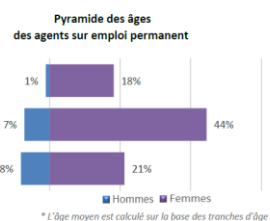
Le temps non complet ne concerne que 15% des agents contractuels. Les fonctionnaires tous à temps complet. Très peu de temps partiel est observé au sein de la collectivité, et surtout chez les titulaires en 2021 alors que la part était identique en 2020 entre titulaires et contractuels.

## LA PYRAMIDE DES AGES

### Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 39 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	43,36
Contractuels permanents	32,26
Ensemble des permanents	38,76
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	35,83



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

L'âge moyen est en baisse en 2021 (39 ans au lieu de 41 ans en 2020 et 42 ans en 2019) au sein de l'effectif permanent ; le rajeunissement est encore plus notable les non permanents (36 ans au lieu de 46 ans en 2020). Il est revenu proche de la moyenne de 2019 (34 ans)

La majorité de l'effectif se situe entre 30 et 49 ans. La pyramide des âges se consolide et passe d'une forme de toupie à une forme de cylindre, qui illustre une stratégie d'embauche devenue plus régulière. Elle permet de favoriser un équilibre entre les différentes classes d'âges. Par ailleurs, l'entreprise pourra également définir une progression dans la carrière de chacun des collaborateurs et de réguler de façon optimale les flux d'entrée et de sortie.

Cela traduit la possibilité de construire une politique de carrière mais requiert une vigilance sur la gestion des départs et les potentiels risques de perte de compétences et de savoir-faire. L'absence de gestion proactive sur les prises de fonctions et les départs de compétences, représente un enjeu.

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-A1  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023

## LE MOUVEMENT DE PERSONNEL

### Mouvements

#### En 2021, 10 arrivées d'agents permanents et 34 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2020 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2021
123 agents	99 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021	
Fonctionnaires	↘ -4,9%
Contractuels	↘ -33,9%
<b>Ensemble</b>	<b>↘ -19,5%</b>

#### Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	79%
Départ à la retraite	9%
Démision	6%
Mise en disponibilité	3%
Licenciement	3%

#### Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	100%
------------------------------	------

\* Variation des effectifs :

(Effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Si l'année 2020 s'était caractérisée par une forte augmentation des départs (41 contre 14 en 2019), ce volume s'est atténué en 2021 avec 34 départs.

Les motifs principaux sont les fins de CDD occasionnels et les départs à la retraite (respectivement 79% et 9%), tous deux en augmentation par rapport à 2020 (63%/5%).

Les demandes de disponibilité et démission sont en retrait (en 2020 : 17% et 12%)

## LE BUDGET ET LA REMUNERATION

### Budget et rémunérations

#### Les charges de personnel représentent 68,98 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	6 199 644 €	Charges de personnel*	4 276 732 €	➔	Soit 68,98 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :		2 537 466 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :		459 500 €		189 965 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :		24 476 €			
Nouvelle Bonification Indiciaire :		7 587 €			
Supplément familial de traitement :		32 418 €			
Indemnité de résidence :		0 €			
Complément de traitement indiciaire (CTI)		138 129 €			

La part des dépenses de personnel est significative des compétences gérées par le CIAS qui exige une intervention humaine importante. Elle connaît une légère augmentation en 2021 (66.71% des dépenses de fonctionnement en 2020).

## PROJETS 2023

Le transfert de la compétence relative à l'organisation des activités périscolaires du mercredi et extra-scolaires durant les vacances, du CIAS vers la CDC, prend effet au 01/01/2023 ; Une nouvelle revalorisation du minimum de traitement des agents publics est applicable au 1er janvier 2022 ; elle accompagne l'alignement sur la revalorisation du SMIC, et conduit à appliquer un indice de rémunération différent de l'indice de déroulement de carrière ;

Si l'inflation poursuit sa croissance, il est probable qu'une nouvelle revalorisation du SMIC conduite au renouvellement de cette mesure de revalorisation du traitement minimum au cours de l'année 2023. Le rehaussement d'un point représente un coût chargé de 7.30 € / agent / mois. 45 agents sont concernés (4 au CIAS, 16 à la MPE, 16 à l'Ehpad, 8 au PAS et 1 aux Archers).

Alors que 2020 et 2021 ont été marquées par les revalorisations des professionnels exerçant en EHPAD et plus particulièrement les auxiliaires de soins de la spécialité aide-soignant avec les mesures du Ségur de la Santé, l'année 2022 fut celle de la reconnaissance de cette profession avec la création d'un cadre d'emploi spécifique des Aides-soignants territoriaux, classé en catégorie B.

Le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture a connu la même reconnaissance des diplômes requis pour exercer et est également reclassé en catégorie B.

En 2019, c'est le cadre d'emplois des Assistants sociaux éducatifs qui connaissait pareille évolution en passant de la catégorie B à la catégorie A.



Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-A  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF APRES MODIFICATION	DUREE HEBDOMADAIRE en 35ème	ETP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	35	1,00
ATTACHE	A	2	35	2,00
REDACTEUR	B	2	35	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	3	35	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2	35	2,00
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>10</b>		<b>10,00</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
AGENT DE MAITRISE	C	2	35	2
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	0	35	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	4,00	35	4,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	5	35	5,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	22,5	0,64
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>10</b>		<b>9,64</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1	35	1,00
ANIMATEUR	B	5	35	5,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1	35	1,00
ADJOINT ANIMATION	C	2	17,5	1,00
ADJOINT ANIMATION	C	1	35	1,00
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>		<b>10</b>		<b>9,00</b>
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>				
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	2	35	2,00
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	A	4	35	4,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	1	35	1,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	1	35	1
MEDECIN HORS CLASSE	A	1	14	0,40
CADRE DE SANTE DE 2EME CLASSE	A	1	35	1,00
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX de classe normale	A	4	35	4,00
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	B	5	35	5,00
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE	B	4	35	4,00
AIDE SOIGNANT de classe supérieure	B	2	35	2,00
AIDE SOIGNANT de classe normale	B	10	35	10,00
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	5	35	5,00
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	9	35	9,00
AGENT SOCIAL	C	18	35	13,00
<b>TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		<b>62</b>		<b>53,40</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	B	1	35	1,00
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>		<b>1</b>		<b>1,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>93</b>		<b>91,04</b>

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023



## ► MOYENS FINANCIERS DE FONCTIONNEMENT

Collectivité de rattachement	Budget	Description
CIAS	Budget général	Administration générale, Malle aux repas, Pôle Solidarité et Insertion, Logement, Espace de rencontre.
CIAS – budgets annexes	CIAS - Les Archers	Gestion de la résidence autonomie
CIAS – budgets annexes	CIAS – MPE	Maison de la petite enfance et RAM
CIAS – budgets annexes	CIAS – PAS	Centre social, espace de vie social itinérant
CIAS – budgets annexes	CIAS – EHPAD	EHPAD Glos la Ferrière

### - Les dépenses

En 2023, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement (011) et (016) seront estimées à environ 1 478 368 €.

S'agissant du chapitre 012 les dépenses du personnel seront estimées à hauteur de 4 178 081€.

Enfin, au chapitre 65, les subventions aux associations : l'enveloppe proposée est de 34 000 €.

### - Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent :

- Les prestations qui sont proposées aux usagers : repas à domicile et dans les établissements, prestataires des animations et voyages du service animation, loyers des logements sociaux, frais infirmiers
- Les charges de fonctionnement des bâtiments

Nos principaux financeurs institutionnels sont :

- La CAF et la MSA pour le financement des contrats d'animation globale, d'animation familiale du CEJ, et de la prestation de service unique.
- L'Agence régionale de santé et le Conseil Départemental pour l'EHPAD
- Le Conseil Départemental dans le cadre de la convention RSA et du PDI
- La CAF et le ministère de la justice pour l'espace de rencontre
- Des partenaires du territoire
- Notons aussi, les subventions accordées dans le cadre de réponses à des appels à projet (ARS, Politique de la Ville,)

### - La subvention d'équilibre

2021	2022	Proposition 2023
1 153 0000 €	1 225 960€	En attente arbitrage

### - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

### - Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement se fera principalement en fonds propres grâce à une gestion rigoureuse dégageant de l'autofinancement.



## ► L'ORGANIGRAMME DU POLE ADMINISTRATIF AU 31/12/2022



Total ETP : 6 (+1 ETP CdC)

Dont vacants :

Comptabilité : 2 ETP

(Agent CdC : 1 ETP)

**Total ETP présents : 4**

## ► INVESTISSEMENTS 2023

Acquisition d'un véhicule  
Matériel informatique et téléphonie  
Travaux de peinture  
Sonorisation des bureaux d'accueil  
Mobilier de bureaux  
Changement de borne d'accueil

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023



# PÔLE COORDINATION SOCIALE LOCALE



« Animer le territoire »

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023



# L'INGENIERIE de PROJET et la VEILLE SOCIALE

## ▶ LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La finalité de la Convention Territoriale Globale des services aux familles est de poursuivre et optimiser la politique de développement de l'offre globale de services aux familles, sur les territoires prioritaires. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique de projet sur des champs d'interventions communs : l'enfance, la jeunesse le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits et l'accompagnement social.

Le renouvellement de la Convention Territoriale Globale a été signée entre la CAF de l'Orne et la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, et conjointement pour ce renouvellement avec la Ville de L'Aigle et les communes de Rai, Aube.

Le schéma de développement se décline autour des axes prioritaires suivants :

- 1/ Renforcer l'attractivité des services à la population, la cohérence entre les dispositifs, projets et actions
- 2/ Poursuivre le développement d'une politique de soutien à la parentalité
- 3/ Assurer l'accès aux services de proximité pour tous et soutenir les initiatives locales.

### ❖ La petite enfance :

**Relais petite enfance** : Création avec les Relais des communautés de communes du Perche, le conseil départemental et la CAF de l'Orne d'une exposition sur la « promotion du métier d'assistant maternel », décliné sur le département.

Lancement de la première édition dans le cadre de la semaine nationale de la petite enfance **du 19 au 26 mars 2022, coordonnée entre le Pôle Animation et le pôle Petite enfance.**



**Création de 24 places d'accueil** : le 3 octobre 2022, ouverture de cette nouvelle structure accueillant les enfants de 2-3 ans dans les locaux de l'école de Saint Sulpice sur Rille.

### ❖ L'enfance-jeunesse :

**Ouverture d'un espace jeunesse** sur les communes de Rai-Aube en mars 2022

**Projet Educatif de Territoire** : promouvoir la politique éducative partagé intercommunale en poursuivant la sensibilisation des élus, la mobilisation des acteurs éducatifs autour du développement de partenariats et de passerelles autour des différents temps de l'enfant.

**Plan mercredi** : construction de la démarche au cours du 1er semestre 2022 pour une demande de labellisation « plan mercredi ».

Une offre d'accueils complétée sur l'ALSH de la Ferté en Ouche avec : A compter de mi-septembre 2022, un accueil les mercredis pour 20 enfants (8 enfants de moins de 6 ans et 12 enfants de 6 à 11 ans). **Ces travaux ont amené une réflexion sur les organisations des accueils de loisirs intercommunaux.**

### ❖ L'animation sociale :

**Préparation du transfert pour le 1er janvier 2023** de la gestion des ALSH intercommunaux vers le service scolaire de la Communauté de Communes.

### ❖ La parentalité :

**Suspension de l'espace de rencontre – moins d'encadrement.**

### ❖ L'accès aux droits :

Fort du succès et de la mobilisation des partenaires autour de l'organisation d'un forum interprofessionnel en 2021 sur la thématique « Numérique et accès aux droits », les rencontres régulières se sont poursuivies tout au long de l'année pour projeter le renouvellement d'une rencontre, forum à destination des publics sur l'année 2023.

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023

## ❖ Le logement :

Dans le cadre du projet Anru, les transformations sur le quartier de la Madeleine vont se poursuivre courant de l'année 2023. Dans cette perspective, les familles de l'un des bâtiments concerné par une démolition ont été accompagnées dans leur relogement.

## ❖ La coordination sociale locale :

**Coordination de la CTG, du PEDT** et leurs articulations avec les autres dispositifs de territoire : charte territoriale des solidarités avec les aînés, réseau territorial de promotion de la santé, politique de la ville ...

### Coordination en lien avec les référents thématiques :

- Petite enfance-parentalité
- Logement
- Accès aux droits-accompagnement social
- Enfance-jeunesse
- Animation de la vie sociale

### Accompagnement des promoteurs d'actions

## ❖ La santé :

Les missions de la coordinatrice santé sont l'accompagnement des promoteurs d'actions, l'animation du réseau RTPS (réseau territorial de promotion de la santé) dont la rencontre et l'accompagnement des professionnels, la diffusion d'une newsletter à l'ensemble des partenaires, ces informations sont disponibles et relayées sur le site internet dédié au réseau (1).

Quelques exemples de projets accompagnés :

« **Sport et inclusion sociale** » : mené par la MJC de l'Aigle pour tendre vers une culture commune du sport santé et de l'inclusion, c'est un projet de contractualisation qui a été accompagné par la coordinatrice durant l'année pour un dépôt fin 2021. Un appui méthodologique au montage de projet a été mis en place, la démarche partenariale étant déjà bien engagée. Le projet est encadré par le directeur et un éducateur sportif formé APA touche un public précaire ou éloigné (handicap mental ou physique, bénéficiaires RSA, séniors et très jeunes enfants). En 2022, nous entamons donc la deuxième année de contractualisation.

« **Améliorer la qualité de vie des habitants et leurs parcours de santé** » : porté par le Pôle animation sociale, la coordinatrice a été sollicitée pour accompagner méthodologiquement le pôle dans l'élaboration d'un projet de contractualisation. Les objectifs ont été définis, les partenaires ont été sollicités et le déroulement des actions sur trois ans a été défini. Le projet s'accompagne de la démarche « Centre social promoteur de santé », un dispositif également accompagné par la coordinatrice et Promotion Santé Normandie. Avec l'appui de PSN, le Pôle animation sociale a été soutenu dans sa volonté de se former au CPS (Compétences Psycho-Sociales), la formation a eu lieu entre fin 2021 et 2022.

**Matinale Prévention santé** : Suite à une demande exprimée par les partenaires de territoire, soucieux de pouvoir accroître leurs connaissances en matière de Prévention Promotion de la Santé et dans l'attente de formats participatifs sur les territoires, une ressource commune aux deux territoires d'intervention (Interco Normandie Sud Eure et Pays de L'Aigle), sous la forme d'une « conférence – débat » a été expérimentée en novembre 2022.



Le sujet pour cette première édition s'est porté sur la thématique de la santé mentale, une problématique largement constatée par les partenaires, notamment

faisant suite à la crise sanitaire. Dans ce sens et en association avec les coordinatrices des Conventions Territoriales Globales des deux collectivités, une animation s'est développée sur la thématique de la santé mentale.

Les objectifs principaux étaient de favoriser une culture commune pour les professionnels en lien avec la prévention – promotion de la santé, proposer un espace d'échange, un espace favorisant la dynamique de réseau interterritoriale et une présentation de l'offre de soins sur les territoires pour mieux connaître les ressources disponibles. Cela répond à des enjeux que les acteurs de terrain nous font remonter régulièrement mais également à une priorité identifiée par l'ARS notamment dans l'Eure.

51 professionnels du social, de l'éducation, du médico-social ou encore de la santé étaient présents pour assister à cette Matinale, issus des deux territoires.

6 Intervenants Ornaï et Eurois sont venus présenter leur dispositif avec parmi eux, le Nouvel Hôpital de Navarre, le Centre Psycho thérapeutique de l'Orne, la Maison des ados de l'Orne ou encore les coordinatrices des Projets Territoriaux en Santé Mentale.

Durant cette Matinale, 15 stands informatifs (ressources documentaires, représentants...) étaient à disposition des professionnels tels que l'Unafam, le 3114, Graphism ou encore Santé Publique France.

## PROJETS 2023

### - Petite Enfance/Parentalité

- L'évaluation des projets des différents services du pôle petite enfance sera réalisée cette année (multi-accueil, la halte-garderie et le Relais petite enfance).
- A compter du 1er janvier 2023, réalisation de la cuisine au sein de la maison de la petite enfance.
- 2ème édition de la semaine nationale de la petite enfance étendue avec une programmation élargie aux familles. « Quinzaine des familles » du 18 au 31 mars 2023 et une 40aine d'animations conduites sur les communes de Moulins la Marche, La Ferté en Ouche, L'Aigle, Saint Michel Tuboeuf, Saint Sulpice sur Risle, ou Saint Evroult Notre Dame du Bois.
- Une programmation nouvelle sur le thème « Devenir parent ».
- Expérimentation d'une permanence hebdomadaire Accueil Ecoute Parents sur le Pôle animation.

### - Enfance/Jeunesse

- Labellisation Plan mercredi pour les ALSH intercommunaux et l'ALSH géré par Bulle d'Air à Rai
- Assurer la continuité de la dynamique réseau.

### - Animation Sociale Locale

- La gestion des Alsh transférée auprès de la CDC, les locaux du pôle animation sont réinvestis par l'aménagement de nouveaux espaces. L'accueil des publics, le développement de la communication et des animations nouvelles sont ....

### - Accès aux droits

- Organisation d'un forum multithématique (juin ou septembre)
- Actions d'accompagnement des professionnels au travers de

### - Santé

- Lancement de la démarche CLS, associé à la dynamique RTPS

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023



# PÔLE PETITE ENFANCE



**« L'accompagnement  
et le soutien à la  
parentalité »**

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023





# La Maison de la Petite Enfance

Le CIAS est un des principaux acteurs des dispositifs d'accompagnement à la parentalité.

La Maison de la Petite Enfance a ouvert ses portes en 2008, afin de répondre à un besoin grandissant de garde collective.

La structure est composée d'un multi accueil de 60 places avec quatre sections, d'une micro crèche temporaire à Saint Sulpice sur Risle, d'une halte-garderie et d'un Relais Petite Enfance.

De nombreuses études et rapports convergent : la pauvreté des enfants reste un phénomène très préoccupant, qui risque de s'aggraver. Elle concerne aujourd'hui 3 millions d'enfants en France et s'avère un facteur majeur d'inégalités tout au long de la vie. Les politiques nationales – en dépit des ambitions de la stratégie pauvreté – tout comme le quotidien des acteurs locaux, se sont récemment trouvés entravés par la pandémie et les mesures sanitaires qu'elle a suscitées.

Le travail sur la parentalité est un axe de travail incontournable des années à venir. La Caf partenaire soutient l'ensemble des structures petites enfance et le travail engagé auprès des parents.

## ▶ LES ACTIONS DE LA STRUCTURE

La structure a participé à la Semaine de la Petite Enfance en mars : les parents ont été conviés à participer à différents ateliers mis en place par les professionnels.

Les actions parentalité mises en place en début d'année (atelier parents-enfants, café des parents...) ont été reconduites.

Suite à de nombreux investissements pour aménager la cuisine afin de préparer le projet de confection des repas sur place. Une réserve a été aménagée afin de stocker les denrées alimentaires.

Une biberonnerie attenante à la section des bébés a été créée. Cela permet un gain de temps dans la préparation des repas des tout-petits, dans le respect des normes d'hygiène.

L'équipe administrative de la Maison de la Petite Enfance a participé au Forum de l'emploi afin de promouvoir les métiers de la petite enfance et particulièrement le métier d'assistante maternelle.



## ▶ LE PARTENARIAT

Le partenariat avec la Médiathèque a pu se poursuivre.

Les liens avec les partenaires du CIAS ont été maintenus pour anticiper toute problématique familiale et ainsi apporter des solutions adaptées.

Le projet du multi-accueil s'inscrit dans un cadre institutionnel en référence à la législation en vigueur, en lien avec la CAF et aujourd'hui, le schéma départemental des familles.

La structure participe à la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF : c'est une convention cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé.

Un travail en partenariat avec les services du Conseil Départemental, de la MSA, du Centre hospitalier de l'Aigle, des entreprises locales, des organismes de formation et la mise en place du réseau petite enfance et parentalité dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

## ▶ LA DEMARCHE ECOLO CRECHE

Créé en 2009, c'est le 1er label de développement durable dédié à la petite enfance.

Le label Ecolo crèche®, gage de reconnaissance et d'engagement de progrès, valorise les efforts des équipes et permet au public de reconnaître les crèches engagées dans une démarche dans leur transition écologique. Il est renouvelable tous les 3 ans.

L'objectif premier est de pérenniser les pratiques dans un principe d'amélioration continue et durable.

Dans le cadre du projet éducatif et de la démarche « Ecolo Crèche », la structure s'est dotée de jeux extérieurs en bois « made in France » provenant de forêts éco-gérées et durables.

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023

### ❖ Le multi accueil :

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 18h30 et une capacité d'accueil de 60 berceaux répartis (6 places supplémentaires nous ont été accordées par le Conseil Départemental sous réserve de travaux d'extension)

**101 390 heures réalisées en 2022**

**70% de taux d'occupation**

en 2022

**En moyenne, la participation horaire est 1,62€** - couches et repas compris

**Augmentation de la capacité d'accueil**

6 places supplémentaires accordées par la PMI

**Ouverture d'une crèche 24 places**  
à Saint Sulpice sur Risle au 03.10.22

### PROJETS 2023

- Participation à la Semaine de la Petite Enfance et à la Quinzaine des familles.
- Aboutissement du projet de cuisine sur place (non renouvellement de la convention avec l'hôpital)
- Poursuite du projet d'extension (salle de repos et vestiaires du personnel, sous réserve de financement)
- Travaux (dortoirs, fenêtres)
- Installation de climatisations réversibles dans les sections
- Formation incendie pour tout le personnel
- **Elaboration et conduite de réunions avec les élus pour l'ouverture de nouvelles structures petite enfance pour répondre aux besoins d'accueil des familles du territoire**
- Evaluation et réécriture du projet d'établissement (2019-2023) pour les différents services de la Maison Petite Enfance

### ❖ La halte-garderie :

Un travail fructueux avec la CAF a permis la création d'une halte-garderie d'une dizaine de places en 2019. Située au cœur de ville de L'Aigle et au sein de la Résidence Autonomie « Les Archers », la localisation est idéale pour les familles à mobilité réduite. Cette structure est une extension de la Maison de la Petite Enfance actuelle, permettant de mutualiser les agents, de réduire les coûts, et de travailler des projets intergénérationnels.

Depuis le mois de janvier 2021, la Halte-garderie fonctionnait de 9H à 12H. Et à partir du 07 juin 2021, la décision a été prise d'agrandir les horaires d'ouverture pour s'adapter aux besoins des familles, notamment pour les personnes étant en formation ou en réinsertion professionnelle. Désormais, la structure est ouverte de 9H à 16H, avec temps de repas et sieste.

La Halte-Garderie est un lieu privilégié de prévention. De par l'observation qui y est effectuée, l'équipe peut détecter des difficultés de développement de l'enfant ou dans les relations intrafamiliales. Tout un réseau partenarial est en place pour orienter au mieux les familles : PMI, CAMSPP, assistantes sociales de secteur... La structure est un lieu d'accueil de la diversité et participe à la prévention contre l'exclusion.

Il faut souligner la complexité de certaines situations accueillies sur la structure et la nécessité d'accompagner les personnels. Nous avons de plus en plus de demandes « PMI »

**11 131 heures réalisées en 2022**

**75.72% de taux d'occupation**

en 2022

**En moyenne, la participation horaire est 0,73€** - couches et repas compris

### PROJETS 2023

- Participation à la Semaine de la Petite Enfance, du 19 au 26 mars.
- Réaménagement des locaux pour optimiser les espaces et être conforme aux exigences de la PMI.
- Temps d'échange réguliers avec la puéricultrice de la PMI.
- Continuité des temps d'analyse de la pratique afin d'échanger sur les différentes problématiques rencontrées au sein de la structure.

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023

## ❖ Le Relais Petite Enfance :

**Un constat : la baisse du nombre d'assistantes maternelles sur notre territoire ce qui a pour conséquence la hausse des demandes sur la structure petite enfance.**

Le relais est un lieu ressource qui propose des informations pratiques et administratives tant pour les familles que pour les assistantes maternelles.

La gestion de l'offre et de la demande d'accueil permet d'accompagner les parents dans leurs recherches. Les permanences administratives leur apportent un soutien et facilitent leur fonction d'employeur.

L'organisation régulière de temps collectifs et celle plus ponctuelle de manifestations festives permet de créer des rencontres et facilite les liens entre professionnelles de la petite enfance. Les activités proposées permettent d'entretenir une dynamique dans laquelle s'inscrit un nombre important d'assistantes maternelles.

Les animations collectives se déroulent de manière itinérante sur 5 sites. **Cinq communes sont ainsi concernées : L'Aigle, Rai, La Ferté Fresnel, Crulai et St Sulpice Sur Risle.**

Ces temps collectifs à destination des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent, sont définis sur des matinées : les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins de 9h à 11h.

**354 places d'accueil** en 2022 **contre**

**398 places d'accueil** en 2019

**6 sorties ou activités collectives**

(chasse aux œufs, fête de Noël, mini-ferme...)

**171 ateliers en matinée**

**14 actions de professionnalisation**

**171 ateliers d'éveil**

menés par le Relais Petite Enfance

**90 assistantes maternelles**

Agrées en activité sur le territoire.

En 2022, des actions de communication ont été réalisées pour faire connaître le relais avec la création d'un site internet et d'une plaquette d'information.

Le Relais a continué la promotion du métier d'assistant maternel en collaboration avec le Conseil Départemental et le Relais du Perche afin d'attirer des personnes vers cette profession qui confrontée au vieillissement de sa population et à de nombreux départs en retraite.

Suite à la modification de la convention collective des assistantes maternelles, le Relais Petite Enfance a répondu aux questionnements de la part des assistantes maternelles et des parents employeurs.

### PROJETS 2023

- Mise en place du guichet unique.
- Mise en place en partenariat avec l'IRFA de 3 modules de formation sur 3 thèmes différents (SST, Prévention et gestion des troubles alimentaires de l'enfant, Accompagner un enfant, déficits de l'attention, hyperactivité.
- Mise en place d'intervention musicale, sensibilisation des assistantes maternelles aux perturbateurs endocriniens.
- Participation du Relais à la semaine de la petite enfance.

## ❖ La création d'une crèche à Saint Sulpice sur Risle :

Suite au nombre très conséquent d'enfants, en 2022, accueillis sur la Maison Petite Enfance, une annexe a dû ouvrir afin de répondre aux demandes des familles.

En juillet 2022, le choix s'est porté sur la création d'une structure temporaire à l'école de Saint Sulpice sur Risle. Grâce à un travail important des équipes du CIAS et des services techniques, la structure a pu ouvrir aux enfants le 3 octobre 2022. La capacité d'accueil est de vingt-quatre places de 2 à 3 ans par 6 professionnelles de la Petite Enfance.

D'octobre à décembre 2022 :

**6 949 heures réalisées en 2022**

**45,38% de taux d'occupation**

en 2022

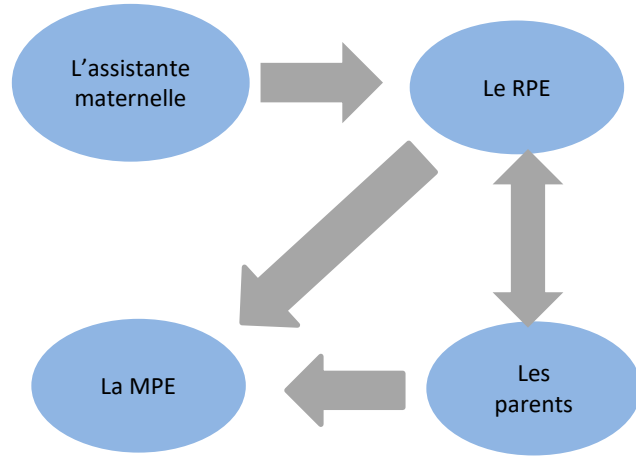


Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023

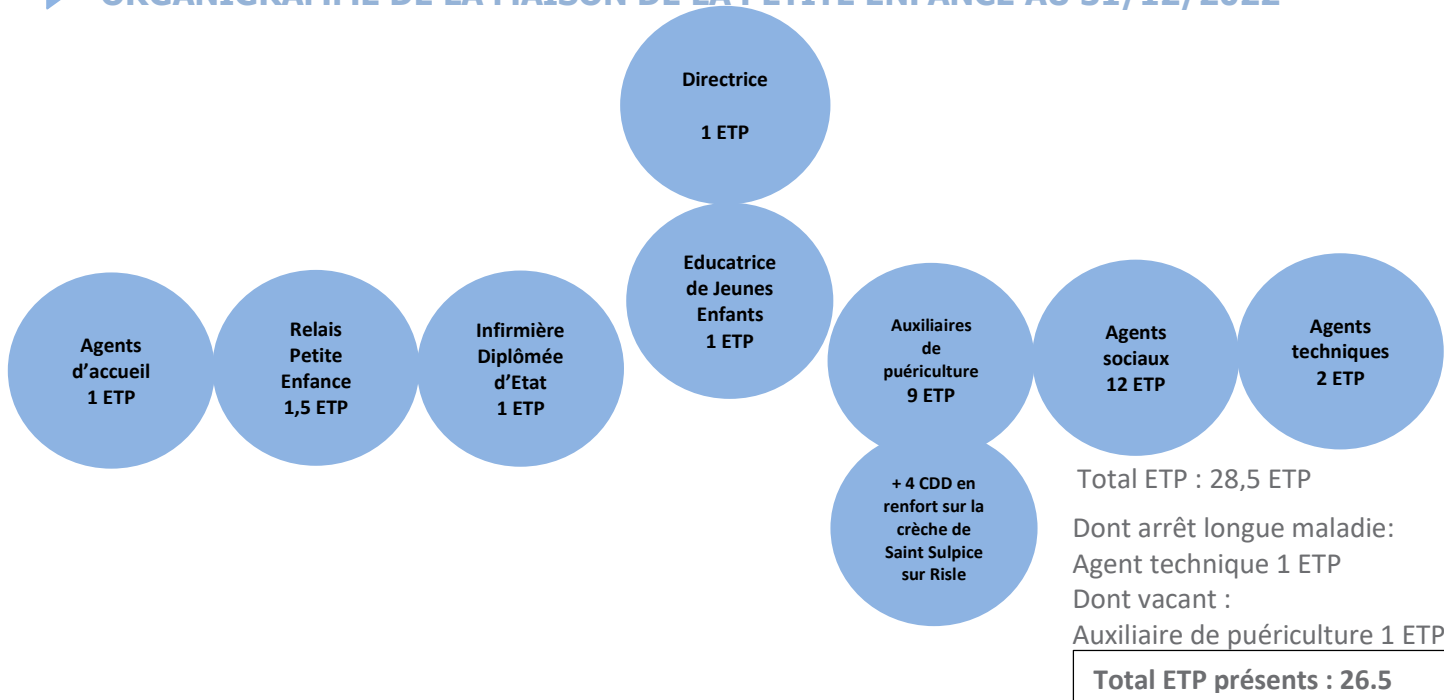




Madame X, assistante maternelle, m'informe par téléphone d'un arrêt de travail pour une durée indéterminée suite à un épuisement professionnel. Quatre familles se retrouvent donc en difficulté pour continuer leur activité professionnelle. A tour de rôle les familles ont appelé l'animatrice du Relais pour, soit trouver une autre assistante maternelle sur le secteur de L'Aigle (3) et la Ferté Fresnel (1) soit avoir une place en accueil collectif. Les assistantes maternelles sur le secteur de L'Aigle n'ayant plus de places disponibles, l'animatrice du Relais transmet à la directrice de la MPE les demandes des familles qui après étude des demandes accepte l'accueil en urgence des 3 enfants. La quatrième famille à, quant à elle, trouvée une assistante maternelle sur Bocquencé par l'intermédiaire du Relais. Les familles prennent donc contact directement avec la directrice afin de constituer le dossier d'inscription et de connaître leurs besoins exacts en terme de jours et horaires d'accueil. Ce partenariat entre le RPE et la MPE a ainsi permis d'être réactif à des besoins d'urgence sur le territoire.



## ORGANIGRAMME DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE AU 31/12/2022



## INVESTISSEMENTS 2023

Nature investissement	2023	Prix devis HT
Armoire de stérilisation à couteaux	✓	551,20 €
Armoire de maintien en température + grilles	✓	4 663,00 €
Armoire froide positive froid ventilé	✓	1 880,00 €
<b>Ordinateurs</b>	✓	2 822,38 €
Locomotive en bois	✓	3 783,33 €
<b>Igloo sensoriel</b>	✓	
Instruments de musique	✓	632,54 €
Meuble à langer	✓	1 891,45 €
Armoire basse	✓	417,16 €
Lits couchette	✓	528,22 €
Réhausseur de chaise	✓	146,96 €
Canapés + Cabane	✓	1 031,04 €
<b>TOTAL</b>		<b>18 348,20 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
N° 200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de transmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023



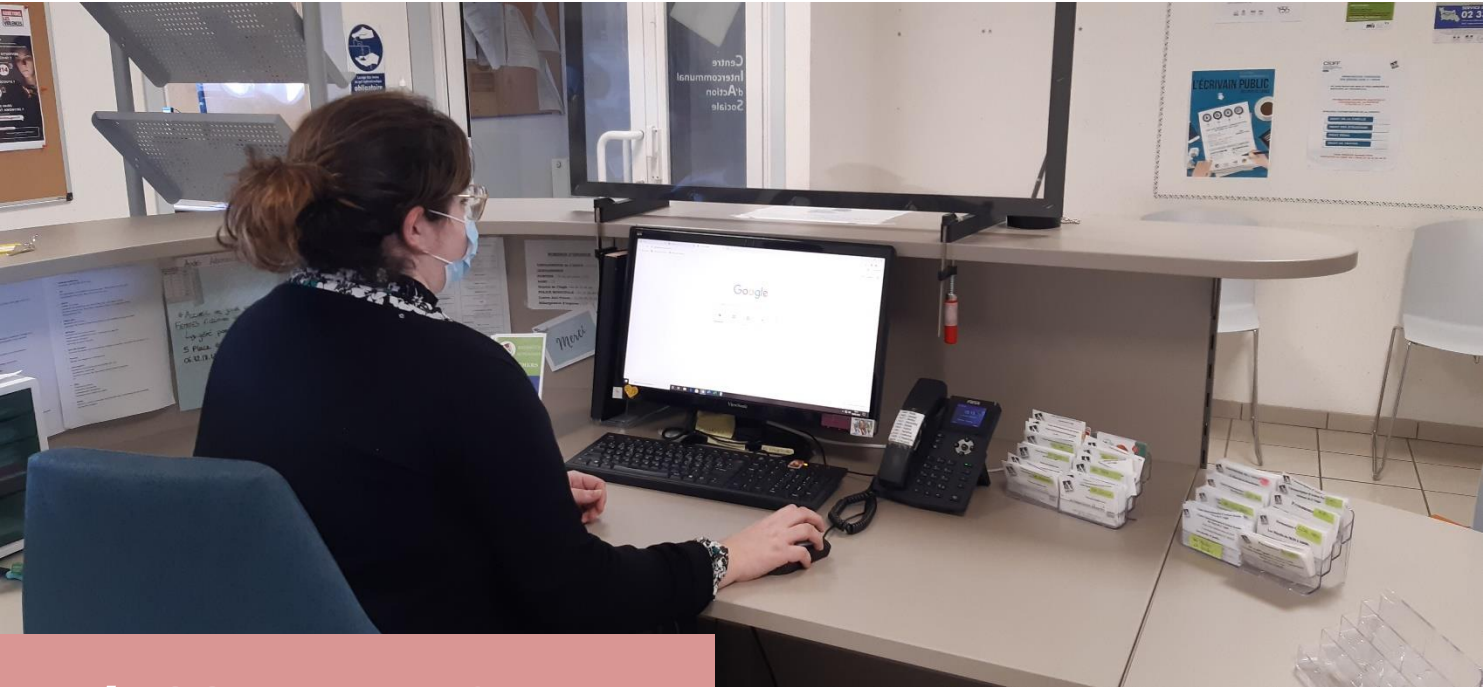
# PÔLE SOLIDARITE ET INSERTION



« L'accompagnement  
des publics en  
situation de fragilité »

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023





## L'ACCUEIL DES PUBLICS

L'accueil du CIAS assure l'information et l'orientation de tous publics, ainsi que l'accueil des rendez-vous des travailleurs sociaux, des permanences et de l'ensemble des services du CIAS situés au Pôle administratif.

**2 886 passages**

à l'accueil du CIAS - en moyenne 10 personnes par jour, soit une diminution totale des passages de 38% depuis 2019, qui peut être expliquée par les changements d'habitudes depuis les confinements, et la diminution des permanences dans nos locaux.

**2 827 demandes**

différentes tous services confondus

**651 rendez-vous RSA** proposés

dont 475 honorés

**214** contrats d'engagements réciproques

de réalisés par les référentes RSA

## ► L'ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile permet à toute personne sans domicile stable, en habitat précaire ou mobile, d'obtenir une adresse administrative pour faire valoir vos droits civils, civiques et sociaux.

La domiciliation est accordée à la suite d'un entretien réalisé par un agent du CIAS. Les domiciliés doivent répondre à des critères et avoir un lien avec l'intercommunalité (hébergement chez un tiers, activité d'insertion socio-professionnelle, scolarisation des enfants sur le territoire, etc.).

Le nombre de personnes domiciliées reste stable depuis 2019, tout comme le nombre de passages à l'accueil. L'activité s'est poursuivie durant les confinements avec une remise des courriers selon la demande des usagers.

## ► LES AIDES FINANCIÈRES

La Commission restreinte du CIAS des Pays de L'Aigle se réunit tous les quinze jours et est composée de membres du CA du CIAS. Elle étudie les demandes effectuées par les travailleurs sociaux du territoire. Certains dossiers peuvent être composés d'un montage financier qui sollicite également d'autres instances ou organismes extérieurs.

### Les aides du CIAS :

#### Les aides exceptionnelles en partenariat avec le FAFI :

Si un usager rencontre des difficultés financières le CIAS peut intervenir (sous conditions de ressources) sous forme d'aide financière à hauteur de 130 € maximum par an et par foyer. Cette aide revêt d'un caractère de subsidiarité et implique que le demandeur ait fait valoir l'ensemble de ces droits au préalable.

Ainsi, en 2022, les aides les plus accordées ont pour motifs :

- 73% le logement (loyer, factures d'électricité, d'eau, de gaz, de fioul et d'assurance habitation)
- 14% la mobilité (réparation de véhicule, assurance automobile)
- 13% la santé
- 2% les loisirs

#### Les aides vacances :

Le CIAS favorise le départ en vacances des familles du territoire. L'aide est calculée en fonction de la situation sociale et budgétaire du foyer. Le dossier est instruit par les assistants sociaux, qui évaluent la situation et les besoins.

**5 686€ d'aides attribuées**

pour un budget de 9 000 € soit 0,22 centimes par habitant

**70 demandes**

d'aides exceptionnelles dont 31 accords

**7 demandes**

d'aides vacances dont 6 accords

**67 demandes**

d'aides légales

**72 domicilié(es)**

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023

soit 960 passages à l'accueil



## LES ACTIONS

### D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le CIAS des Pays de l'Aigle accueille et accompagne de façon individualisée les personnes bénéficiaires du RSA, de plus de 25 ans, sans enfance à charge, résidant le territoire de la Communauté de Communes.

L'accompagnement est réalisé dans le cadre d'une convention avec le Conseil Départemental sur la période 2020-2022.

#### ► L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le contexte sanitaire a obligé les référents à adapter leurs pratiques professionnelles : rendez-vous individualisés, reprise des visites à domicile, accompagnement extérieurs à la réalisation des démarches, utilisation de nouveaux outils tels que les SMS, temps nécessaire à la désinfection des bureaux entre chaque rendez-vous.

Il est à noter que les référents ont aussi un rôle quant à la prévention autour de la santé et de la vaccination.

#### PROJETS 2023

- Poursuivre la communication autour des dispositifs du PSI.
- Action à destination du public dans le cadre de la CTG « Accès aux droits » : forum d'information sur les droits des habitants (retraite, justice, accès aux loisirs, modes de garde...)
- Travailler autour de la compétence sociale notamment des aides facultatives pour une équité sur le territoire.
- Améliorer l'accueil du PSI au niveau logistique (borne/accès/informations)
- Déménagement du local de l'aide alimentaire et aménagement du nouveau local.
- Travailler autour de la qualité nutritionnelle des colis (rechercher de nouvelles sources d'approvisionnements)

#### ► LE PARCOURS D'INSERTION DES ALLOCATAIRES RSA

175 allocataires du RSA sont accompagnés dans leur insertion socio-professionnelle, en fonction de leur situation personnelle par les travailleurs sociaux. Les problématiques principales concernent la santé (physique, psychologique, conduites addictives), la mobilité ainsi que les difficultés budgétaires (impayés, surendettement, etc.).

Les référents RSA travaillent en partenariat avec un certain nombre de structure du territoire et peuvent positionner les usagers sur des actions d'insertion.

#### ► L'ECRIVAIN PUBLIC

L'écrivain public accompagne toutes personnes dans leurs démarches administratives : rédaction de courriers, instruction de dossiers retraite, de surendettement, etc. Mais aussi pour des formulaires concernant le droit des étrangers.

L'écrivain public accompagne aussi les usagers pour des démarches administratives en ligne, en lien avec l'Espace Numérique du Pôle Animation Sociale.

Il est le trait d'union entre les habitants et les administrations.

L'agent en charge de cette compétence a quitté ses fonctions le 16 avril 2022. A ce jour, aucun professionnel n'a été recruté.

### 68 personnes reçues en 2022

129 rendez-vous fixés dont 78 honorés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 15 avril 2022.

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023



## ▶ LE SERVICE D'AIDE ALIMENTAIRE

L'aide alimentaire est un service du CIAS qui permet de soutenir les personnes les plus démunies de notre territoire sur le plan alimentaire.

**41 442 repas distribués**  
**contre 35 051 repas**  
**distribués en 2021** (hausse de 18%)

**42t de denrées distribuées**

**347 familles**

**837 personnes** dont 412 enfants

L'accès à l'aide alimentaire a lieu après instruction d'un dossier par un travailleur social et validation par l'agent d'accueil du CIAS dans le cadre d'un barème établi par un règlement. L'accès est limité dans le temps.

Les distributions ont lieu tous les après-midis, et une livraison est possible sur demande écrite du travailleur social (pas ou peu de mobilité, problèmes de santé...). Chaque colis est adapté à la composition familiale et à son régime alimentaire (allergies, aliment non consommé, etc.).

Ces trois dernières années ont été particulièrement délicates au vu de la pandémie liée à la COVID-19 et l'augmentation du coût de l'énergie. Nombreux foyers ont subi les conséquences directes des confinements sur leur emploi et leur budget. Ainsi, nous avons observé une augmentation des demandes depuis cette période. Par ailleurs, le contexte économique met en exergue une augmentation des demandes de personnes âgées et retraitées, de personnes ayant un emploi et d'étudiants.

- 83% des familles ont bénéficié de l'aide alimentaire moins de trois mois sur l'année, ce qui signifie que notre service est une aide ponctuelle permettant de faire face aux imprévus.
- Les demandes d'aides alimentaires sont liées
  - Pour 19% à un problème de gestion budgétaire
  - Pour 15% à des situations de surendettement
  - Pour 11% à l'attente d'ouverture de droits
  - Pour 8% à une baisse de ressources
  - Pour 8% à une aucune ressources
  - Pour 7% à une facture importante qui déséquilibre le budget.

## ■ LA COLLECTE ALIMENTAIRE :

Le CIAS est acteur de la collecte alimentaire, en partenariat avec la Banque Alimentaire de l'Orne.

En novembre 2022, nous avons organisé la collecte au sein de 5 supermarchés de l'Aigle. Nous avons récolté 6 935 Kg de denrées, soit 2 tonnes de moins que les années précédentes. 156 personnes ont participé à la collecte dont :

- 52 % de bénévoles
- 26% des personnes participants à des actions d'insertion, jeunes de la mission locale et résidents de l'association YSOS.
- 21% d'agents
- 9% d'élus et membres du CA

## ■ LES AUTRES MODES D'APPROVISIONNEMENT :

Chaque jour, les agents collectent les denrées alimentaires, dans le cadre d'une convention, auprès du magasin E.Leclerc de l'Aigle. Une fois par mois, le service se rend à la Banque Alimentaire de l'Orne afin de récolter des denrées et produits du Fonds Européen d'Aide aux plus démunis (FEAD). Il est à noter que le CIAS achète aussi certaines denrées afin de répondre aux besoins nutritionnels des colis (ex : poisson).



Zoom sur l'accompagnement  
du CIAS au quotidien



Le CIAS a été interpellé en **janvier 2022** par la Mairie de St Sulpice sur Risle : un habitant les aurait alertés d'une personne qui vivrait dans une tente. Il est à noter qu'à cette époque, les températures extérieures étaient négatives avec annonce de l'arrivée d'une période de grand froid et de neige.

Ainsi, les travailleuses sociales sont allées à la rencontre de Mr B. une première fois afin de prendre contact et lui proposer une mise à l'abri temporaire via le 115. Monsieur n'a pas souhaité donner suite. Une seconde visite sur place, en partenariat avec l'infirmière de l'association YSOS a permis de discuter une nouvelle fois avec Monsieur et le convaincre de se mettre à l'abri pour quelques jours. Cette intégration temporaire du logement d'hébergement d'urgence a permis à l'association YSOS de travailler une mise à l'abri plus longue de Monsieur qui a été hébergé 1 an.

**En juin 2022**, la référente RSA du CIAS a de nouveau accompagné Monsieur dans sa démarche de demande de RSA, dans l'attente de l'instruction de la demande de minimum vieillesse (ASPA : Allocation Solidarité aux Personnes Agées), et a instauré un accompagnement social en partenariat avec l'association YSOS.

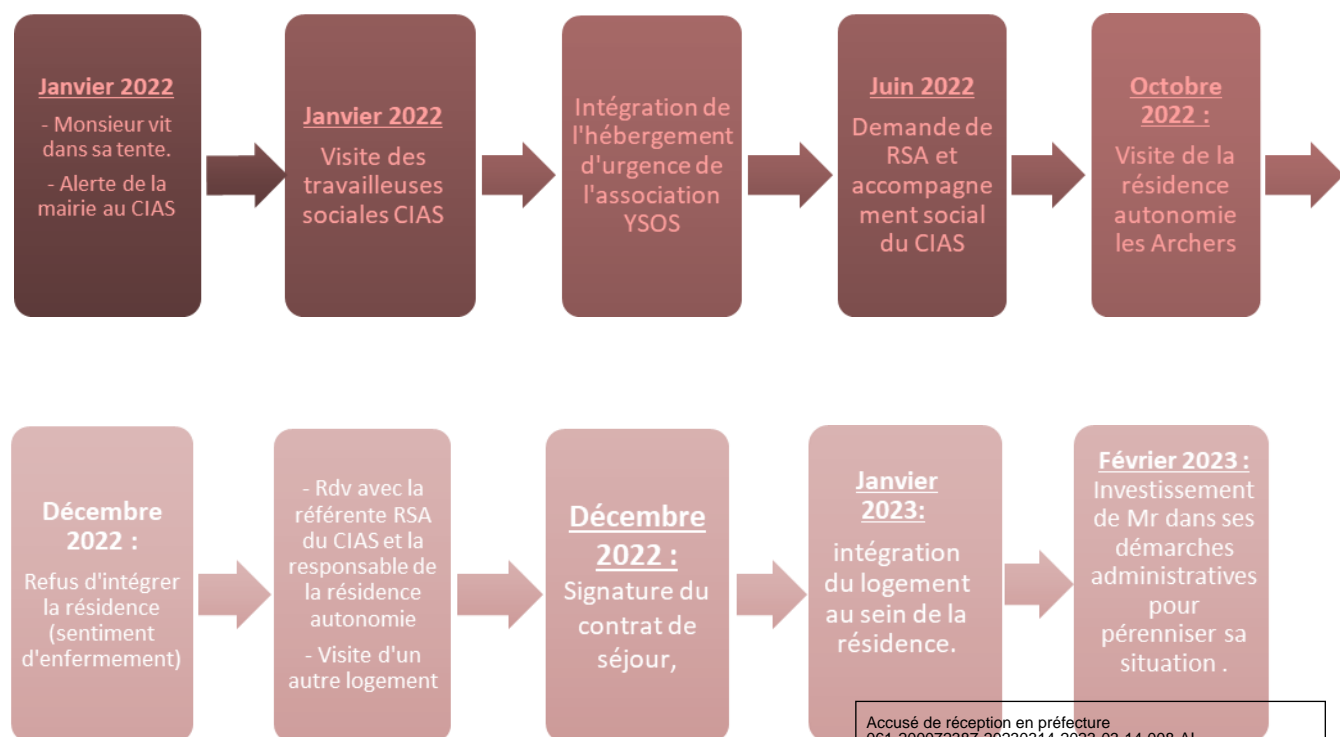
**En octobre 2022**, nous avons reçu Monsieur en présence du travailleur social d'YSOS afin de travailler une solution de logement pérenne. Il lui a été proposé de visiter la Résidence Autonomie les Archers, type de structure que nous évaluons adaptée pour Monsieur.

Un premier rendez-vous lui a permis de visiter la Résidence ainsi qu'un logement et de faire connaissance avec l'ensemble des agents ; mais aussi de découvrir les conditions d'accueil au sein de la structure : logement autonome, présence de professionnels pour l'accompagner dans ses démarches (référente personnes âgées, animateurs, etc.), autonomie concernant la vie quotidienne.

**En décembre 2022**, malgré une fin de prise en charge de l'hébergement au 31 décembre 2022 par l'association YSOS, Monsieur a informé qu'il ne souhaitait pas intégrer la résidence autonomie. Il a précisé un « sentiment d'enfermement », en lien avec ses différents modes d'habitat précédents. Un rendez-vous en présence de la responsable de la résidence, de la référente RSA et la visite d'un autre logement au sein de la résidence (disposition et vue différente) permettront de convaincre Monsieur.

Il intègre son logement au 1er janvier 2023 avec une mise à disposition des meubles de première nécessité par la résidence et le CIAS, dans l'attente de l'instruction d'aides financières pour leurs acquisitions.

**Janvier et février 2023**, Monsieur s'intègre doucement au sein de la Résidence Autonomie. Il commence à investir son logement et prend le temps d'échanger avec les résidents et les agents. Monsieur adhère à l'accompagnement proposé par la référente personnes âgées de la résidence qui a repris l'accompagnement social. De nombreux rendez-vous ont permis de poursuivre les démarches administratives afin de stabiliser sa situation et améliorer ses conditions de vie (démarches retraites, renouvellement de sa carte d'identité, changement d'adresse aux différents organismes, etc..).



Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-A1  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023

## ► L'ORGANIGRAMME DU POLE SOLIDARITE ET INSERTION AU 31/12/2022



Total ETP : 5.5 ETP

dont vacants :

Responsable 0.80 ETP (remplacement Archers)

Agent technique 0.5 ETP

**Total ETP présents : 4.2ETP**

## ► INVESTISSEMENTS 2023

Travaux nouveau local : 50 000€

Gerbeur électrique : 8 000€

Etagères de stockage + de présentation : 3000€

Mobilier d'accueil : 1000€

4 glacières : 1000€

1 ordinateur portable

Borne d'accueil PSI

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023





# LE LOGEMENT

Le CIAS des Pays de L'Aigle est guichet unique pour les demandes de logements sociaux. Il participe également au volet ANRU dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de la Madeleine. Le Président de la CdC lui a déléguée la Conférence Intercommunale du Logement. Le CIAS est un acteur incontournable dans les orientations en matière de logements ainsi qu'avec les bailleurs sociaux du territoire

## ► LE LOGEMENT SOCIAL

Le CIAS peut enregistrer toutes les demandes du Département de l'Orne. La personne peut venir chercher un dossier de demande de logement et le compléter. Seule la pièce d'identité est obligatoirement demandée. L'agent en charge du volet logement fait l'enregistrement sur le site dédié.

**13 nouvelles demandes**  
lors de l'année 2022

**8 renouvellements**  
de demandes de logements sociaux

## ► LE VOLET ANRU

### - La charte de relogement :

La communauté de communes des Pays de L'Aigle, dont la Ville de L'Aigle, sont engagées dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U.). Le projet urbain vise la reconfiguration du quartier prioritaire de la ville « La Madeleine » et implique la démolition des immeubles suivants :

- Immeuble Franche Comté (Orne Habitat) : 32 logements. Sera finalisé en avril 2023. L'ensemble des locataires sont relogés.
  - Immeuble Jules Romain (SAGIM) : 46 logements
- Ces opérations impactent directement les ménages habitant ces logements qui devront bénéficier d'un relogement dans le parc existant.

### - La convention d'utilité sociale :

Elle est le cadre, pour les organismes HLM, d'une contractualisation avec l'Etat et certaines collectivités locales, de leur mission d'intérêt général. Cette convention traduit les choix stratégiques de l'organisme sur ses différents métiers et sa contribution aux enjeux nationaux et locaux en tenant compte de ses capacités et de ses contraintes.

Concerne les trois bailleurs du territoire :

- Orne habitat
- Sagim
- Logis familial

Définie pour six ans, elle fait l'objet d'une évaluation périodique sur la base d'engagements chiffrés pris par l'organisme.

## ► LE LOGEMENT TEMPORAIRE POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

En 2021, le CIAS a signé une convention avec la Préfecture de l'Orne afin de disposer d'un logement de type T3 pour l'accueil de femmes victimes de violences.

Le CIAS a conventionné avec le bailleur SEMINOR afin de disposer d'un logement en centre-ville.

Une fois aménagé, ce logement temporaire est prévu pour l'accueil des femmes en sortie d'hébergement d'urgence et pourra accueillir une femme avec enfants.

Ces places sont mises à disposition et régulées par le SIAO-115. Ces femmes seront accompagnées par YSOS dans leurs démarches.

En 2022, le logement a été occupé à 100% (avec un démarrage le 19 mai). Deux femmes et quatre enfants ont été accueillis.

**PROJETS 2023**

- > Mise en place des ateliers de relogement « Tour Jules Romain »
- > Mise en place de la cotation de la demande de logement social
- > Mise en place du plan partenarial de gestion de la demande et d'un dispositif de suivi des demandes (PPGD)
- > Elaboration de la Conférence Intercommunale d'attributions
- > Création d'un deuxième logement temporaire pour femmes victimes de violences

Accusé de réception en préfecture : 061-200072387-20230314-2023-03-14-008-A  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023



# PÔLE PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES



«  
Préserver  
l'autonomie »

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-A1  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023



## LA LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE

Par le biais des repas à domicile, le CIAS des Pays de L'Aigle apporte son soutien aux personnes âgées et personnes en situation de handicap, même temporaire, en leur proposant de bénéficier de repas équilibrés, confectionnés par le centre hospitalier de L'Aigle. En outre, la livraison permet d'entretenir le lien social avec le contact régulier des livreurs, qui concourent à la sécurité de la personne au domicile grâce à l'observation de signaux d'alerte.

Le CIAS des Pays de L'Aigle fait appel au centre hospitalier de L'Aigle pour la confection et la livraison des repas à domicile pour l'ensemble des communes du territoire.

**26 840 repas livrés en 2022**

**115 bénéficiaires en 2022**

**8 815 kilomètres**

pour le circuit ville

**35 807 kilomètres**

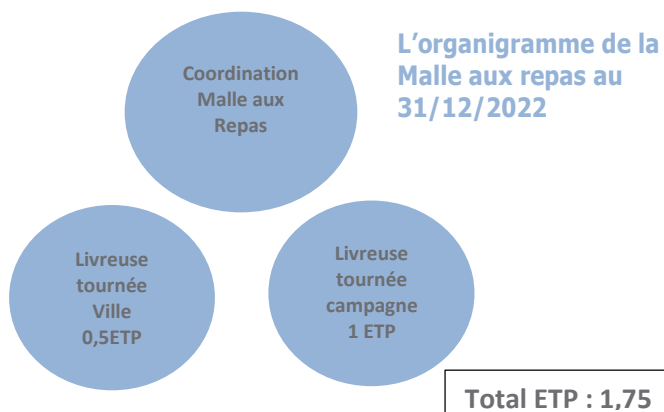
pour le circuit campagne

Les repas sont cuisinés à partir de produits frais, de saison et de qualité. La fabrication des repas par le centre hospitalier permet de répondre à un large choix de régime alimentaire. Les diététiciennes du centre hospitalier sont des interlocuteurs privilégiés pour concilier les besoins et les souhaits des bénéficiaires contraints par un régime alimentaire strict.

Le menu est composé d'un potage, d'une entrée, d'un plat de viande ou de poisson, d'un légume vert et/ou féculent, d'un fromage, d'un laitage, d'un dessert et de deux petits pains.

### PERSPECTIVES 2023

- Accompagner le transfert du service vers l'UNA.
- Informer les bénéficiaires de ce changement.
- Accompagner les agents vers leurs nouveaux postes.



Le choix des menus est proposé avec 2 formules :

Malle aux Repas « Potage »

Malle aux Repas « Légumes »

Ils s'adaptent également aux régimes spécifiques (hyposodés, diabétiques, texturés, allégés en matières grasses)

Les tarifs pratiqués sont dégressifs en fonction des ressources (selon 3 catégories) :

- Revenus mensuels inférieurs à 920€ : 8,00€
- Revenus mensuels entre 920€ et 1400€ : 8,94€
- Revenus mensuels supérieur à 1400€ : 10,40€

Les bénéficiaires percevant l'Aide Personnalisée à l'Autonomie peuvent prétendre à une aide pour les frais de transport

La souplesse et la flexibilité de ce service sont privilégiées, tant dans ses formules que dans sa mise en place, afin de s'adapter au mieux aux situations individuelles de ses bénéficiaires. Ainsi la mise en place est réalisée dans les 48 heures (jours ouvrés) de la demande.

Par décision du Conseil d'Administration du CIAS, le 12 décembre 2022, les élus et membres ont décidé du transfert de ce service vers l'Association de Préfecture de l'Auge et d'Argentan. Cette association a été créée le 23/03/2023. Cette association a été reconnue d'utilité publique le 23/03/2023. Date de réception préfecture : 23/03/2023





# LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

La résidence autonomie du CIAS des Pays de L'Aigle accueille des personnes âgées autonomes qui souhaitent un cadre de vie sécurisé, convivial, permettant de rompre avec l'isolement que peuvent connaître les seniors.

Au quotidien, les agents assurent un suivi individualisé des résidents et proposent, dans le cadre d'un plan d'accompagnement personnalisé, des activités en adéquation avec leurs souhaits avec pour objectif majeur, la promotion de la santé et le maintien de l'autonomie.

## ► LA RESIDENCE « Les Archers »

Implanté en cœur de ville, l'établissement jouit d'un environnement dynamique qui permet aux résidents de rester en lien avec la vie de la commune et de bénéficier de toutes les commodités. La résidence dispose de 42 logements permanents. Un partenariat est assuré avec l'association Ysos dans le cadre d'Appartement de coordination thérapeutique.

La résidence autonomie accueille des personnes autonomes de + de 60 ans, en Groupe Iso-Ressources (GIR) 5 et 6. L'équipe est composée de 7 professionnels directrice, agent d'accueil, animateurs, conseillère en économie sociale et familiale et agents d'entretiens).

Une astreinte 7J/7 est mise en place afin de garantir la sécurité des résidents, et pour ceux qui le souhaitent un système de téléalarme est mis en place.

## ► ANIMATION ET DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

Chaque après-midi des animations sont proposées aux résidents, animations qui ont pour but de lutter contre l'isolement des personnes âgées mais aussi de maintenir leur autonomie.

En 2022, les exemples d'actions proposées aux résidents sont : des ateliers logiques et mémoire, de la gymnastique douce, des ateliers créatifs, des sorties culturelles et loisirs, de l'équithérapie, participation aux activités de la semaine bleue, des ateliers contes, participation à l'émission web radio, des ateliers de prévention routière,

des ateliers numériques (usage de la tablette), une navette pour les courses est proposée chaque semaine.

En septembre 2022, la Conseillère en Economie Sociale et Familiale du CIAS est passée à temps plein sur le Pôle Personnes Agées et Handicapées intervenant principalement sur la Résidence Autonomie « Les Archers ». Elle reçoit sur rendez-vous afin d'accompagner les résidents qui le souhaitent, des deux structures (résidence autonomie et EHPAD) gérées par le CIAS, dans leurs démarches administratives et/ou leur suivi budgétaire. Une Conseillère en Economie Sociale et Familiale est présente sur le Pôle Personnes Agées et Handicapées à mi-temps depuis 2019. Elle accompagne les résidents de la Résidence Autonomie, la Malle aux Repas et l'EHPAD, dans la gestion budgétaire et administrative. L'agent est en charge également des obligations alimentaires et des aides sociales légales.

- ❖ **75** résidents des deux établissements confondus et de la Malle aux Repas ont été rencontrés par la CESF contre 86 en 2022.
- ❖ **27** personnes ont été rencontrées dans le cadre des obligations alimentaires et des aides sociales légales.
- ❖ **2** personnes ont été rencontrées suite à un appel d'un maire du territoire.
- ❖ **En 2022**, cela représente 316 rendez-vous honorés.



La **moyenne d'âge** de nos **résidents**

est de **79 ans**

**89,73%** des résidents ont bénéficié d'une action de prévention contre 93,50%

Accusé de réception en préfecture  
061-200072587-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023

## PROJETS 2023

- > Installation d'un coin bibliothèque
- > Poursuite des travaux d'amélioration de l'habitat (réfection des logements entre chaque location)
- > Poursuite du partenariat avec le Pôle Petite Enfance et l'EHPAD de Glos la Ferrière
- > Mise en place du Conseil de Vie Sociale
- > Renouvellement du projet d'établissement
- > Travailler un outil de communication résidents/familles/équipes
- > Poursuite de l'équithérapie
- > Séjours part'âges : 17 résidents et 17 jeunes de la Maison Familiale Rurale autour d'un séjour à Cabourg

## ► INVESTISSEMENTS 2023

### Meubles bibliothèques

Poursuite du renouvellement des portes de placards

Achat de plaques de cuisson

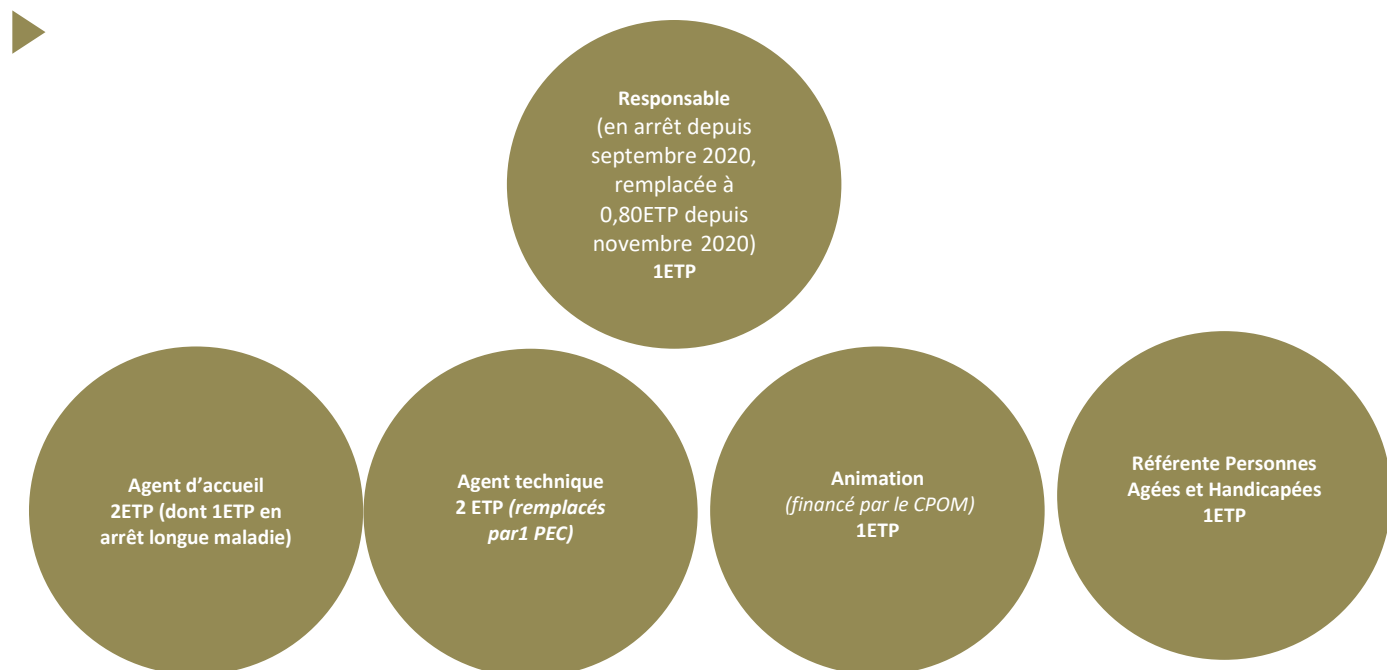
Achat de matériel de bureau

Remplacement matériel d'entretien (charriot)

Poursuite de renouvellement des chauffe-eaux

Changement douche d'un logement

## L'ORGANIGRAMME DE LA RESIDENCE « LES ARCHERS » AU 03/03/2023



Total ETP : 7 ( + 1 PEC)

dont vacants ou arrêts longs :

Responsable 0,20 ETP

Accueil 1 ETP

Agent technique 2 ETP

**Total ETP présents : 3,8 (+1 PEC)**

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023





# L'EHPAD

Sur le territoire de la Communauté de Communes, l'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) est situé à 10 mn de L'Aigle, au sein de Glos la Ferrière.

L'EHPAD de Glos la Ferrière accueille des personnes âgées dépendantes qui souhaitent un cadre de vie sécurisé, convivial, permettant d'accompagner les personnes fragiles, vulnérables et de préserver leur autonomie par une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la restauration, l'animation et le soin. Cet établissement à taille humaine, familial est composé de 50 chambres individuelles.

Le service public de proximité a répondu présent pendant la crise sanitaire, quelles que soient les configurations territoriales. Il s'agit aujourd'hui d'en tirer tous les enseignements en matière de veille, d'analyse des besoins, d'aller vers, de coordination, de mobilisation et donc de besoin légitime de reconnaissance des agents pleinement investis dans leur mission.

Faire enfin de la lutte contre l'isolement et des démarches préventives une priorité.

Sortir des logiques cloisonnées et binaires entre le domicile et l'établissement et soutenir le développement d'offres d'hébergement alternatives et parmi elles, les résidences autonomie, dont il s'agit de soutenir et d'accompagner la modernisation.

Promouvoir une politique d'accompagnement du grand âge qui inclut les questions d'adaptation du logement, de mobilités, d'inclusion numérique, de lien social, d'aménagements urbains.

Envisager le secteur de l'accompagnement des personnes âgées non pas sous le seul angle financier. L'actualité vient souligner ce point : doit-on confier nos aînés à des entreprises privées faisant de bénéfices

Ne doit-on pas renforcer l'accompagnement des EHPADS à but non lucratif ?

Pour mémoire, après un zoom rapide sur les EHPADS nationaux gérés par des CCAS et/ou CIAS le prix de journée moyen est de 61 euros.

Sur le plan territorial, des logiques de coordination entre acteurs ont été développées durant la crise sanitaire de la Covid-19.

De nombreux services intervenant à domicile (SAAD, SSIAD, SPASAD), des établissements

accueillant et hébergeant des personnes âgées (résidences autonomie, EHPAD...) gérés par des CCAS/CIAS ont renforcé leurs liens et leur travail partenarial avec les centres hospitaliers (CH), les centres hospitaliers universitaires (CHU), l'hospitalisation à domicile (HAD), les équipes mobiles (hygiène, gériatrie, soins palliatifs) les médecins et professionnels libéraux... ou encore avec le secteur associatif pour coordonner l'aide et l'accompagnement auprès des personnes vulnérables isolées comme les personnes présentant des maladies invalidantes, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. La mise en place d'un partenariat entre le CH/ CHU et le CCAS/CIAS a pu se traduire par la nomination d'un référent unique en charge de l'organisation et de l'information, de conseils logistiques et de participer aux réunions régulières avec le CH/CHU et l'ensemble des établissements.

## ► LA VIE A L'EHPAD

Les résidents sont âgés, en moyenne de 86,3 ans. Leur durée moyenne de séjour semble diminuer, même s'il est difficile d'obtenir des données fiables au vu des décès causés par le COVID-19.

Il y a, à ce jour 11 résidents bénéficiaires de l'aide sociale sur un total de 50. Le chiffre reste globalement stable.

## ► LA SITUATION BUDGETAIRE

L'année 2023 est une année charnière pour l'établissement tant au niveau de l'organisation qu'au niveau budgétaire.

Au niveau budgétaire, l'EPRD 2022 prévoit un déficit à 279k€ du fait d'un décalage majeur entre le niveau de tarification de l'établissement et les nécessaires besoins de prise en charge des résidents. Un travail a été engagé sur l'exercice afin de réduire ce déficit mais sans révision majeure du tarif journalier, les capacités d'action restent limitées.

Les tutelles (ARS et CD61) commencent à intégrer cette problématique et des évolutions de tarifs commencent à arriver, les capacités d'épargne de l'établissement tendant à s'épuiser. Ainsi

- Le tarif a été révisé à partir du 1er janvier 2023 pour atteindre aujourd'hui 55€ par jour.

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023

Cette somme permet d'envisager une diminution du déficit de près de 70k€.

- la dotation ARS a également été réévaluée de 12k€.

En parallèle, l'EHPAD continue à rechercher des sources d'équilibre financier, grâce à l'optimisation des fonctionnements, la réponse à des appels à financements (PAIQ) et s'interroge sur l'opportunité de travailler un centre de ressource au sein de l'EHPAD afin de mutualiser quelques moyens et d'ainsi réduire certains frais de fonctionnement.

## ► LA SITUATION POST COVID

L'évolution du taux d'occupation de l'EHPAD de Glos la Ferrière est à nouveau favorable en sortie de la crise COVID. Il atteint sur l'ensemble de l'année 96% et devrait atteindre les 98% sur l'exercice 2023. Les demandes d'entrée reprennent également mais n'ont pas atteint leur niveau de 2019. La liste d'attente de l'établissement est très faible.

En effet, sur les 5 dernières années, le profil des bénéficiaires reste relativement stable à l'exception d'une augmentation du niveau de dépendance global. L'analyse des GIR des 5 dernières années démontre une proportion de résidents relevant d'un GIR 4 en augmentation continue. Il est à noter que les troubles cognitifs et/ou psychologiques sont de plus en plus importants et nécessitent un travail important pour les équipes soignantes.

### PROJETS 2023

Au niveau technique, dans une démarche à la fois écologique et d'optimisation des coûts :

> Mise en place du tri sélectif des déchets de l'EHPAD : le travail a débuté en octobre avec le SMIRTOM et est effectif et efficient depuis le 15 décembre. Cela représente 4 bennes pleines de déchets valorisables pour chaque tournée.

> Réduction des déchets alimentaires : pesée des restes et adaptation des menus et des commandes en fonction des pertes : travail entamé en octobre qui a commencé à voir une réduction des achats en décembre.

Au niveau des soins et de la prise en charge, dans une démarche de sécurisation des résidents :

> Mise en œuvre d'une convention d'officine avec la pharmacie de la Madeleine, travaillée cet été et signée en octobre 2022.

Pour ce qui est de l'organisation des soins, deux axes majeurs sont travaillés sur l'exercice 2023 :

> La création d'une équipe d'hostellerie et d'une équipe de soin en 12h de travail quotidien.

> L'optimisation de l'animation autour d'un mi-temps centré sur les heures de disponibilité des résidents

## ► L'ANIMATION A L'EHPAD

L'EHPAD de Glos la Ferrière propose un ensemble d'activités en lien avec le maintien de l'autonomie.

Ces activités, dont les thématiques relèvent pour partie du socle opposable juridiquement à tout EHPAD et des partenariats existants entre nos services et des prestataires.

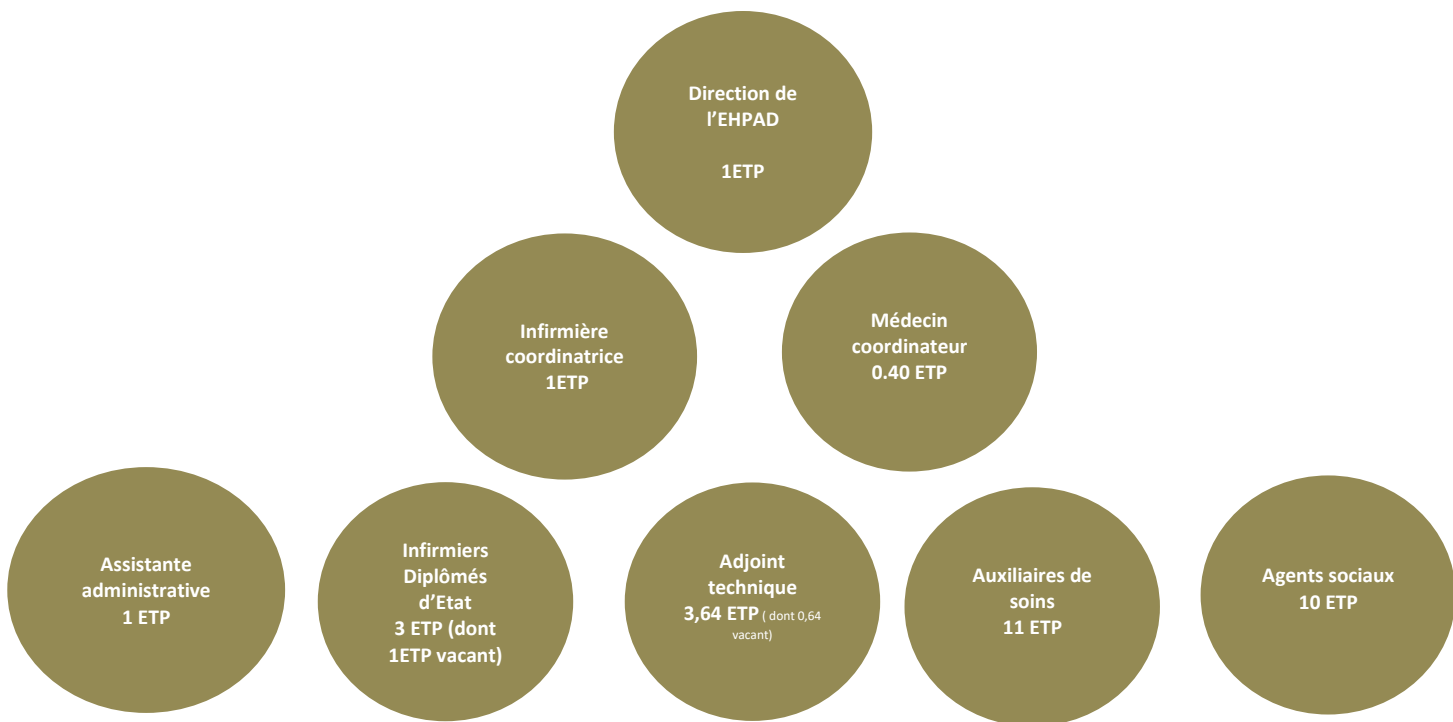
Sur l'année 2022, et malgré le contexte sanitaire, le respect des mesures barrières et le professionnalisme de l'ensemble des intervenants a permis la réalisation de

- repas thérapeutiques
- repas à thème
- sessions de zoothérapie
- groupes de paroles
- sorties à l'extérieur (St Evroult Notre Dame du Bois)
- ateliers cuisine (préparation du goûter)
- activités manuelles et créatives (club tricot,...)
- ateliers bien-être et socio-esthétiques (relaxation...)
- activités sportives (gymnastique douce, pétanque, jeux de quille...)
- ateliers mémoire (jeux de mémoire)
- activités diverses (jeux de société, pétanque, jeux d'eaux, échanges de courriers intergénérationnels, borne mélo, quizz musicaux, jardinage, ludothèque...)



Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023

## ► L'ORGANIGRAMME DE L'EHPAD DE GLOS LA FERRIERE AU 31/12/2022



Total ETP : 31.04

Dont vacants :

IDE : 1 ETP

Agent technique : 1.14 ETP

**Total ETP présents : 28.90**

## ► INVESTISSEMENTS 2023 soumis à autorisation de nos tutelles

6 lits médicalisés Alzheimer	12 000€
Rénovation de 6 chambres	18 000€
Parcours sensitif	07 000€
Mobilier salle de restaurant	10 000€
Matériel de cuisine (liaison froide)	
Matériel informatique	

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023



# PÔLE ANIMATION SOCIALE



« Proposer des  
animations pour tous »

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023





## LE CENTRE SOCIAL

L'animation sociale s'attache à favoriser les liens et à valoriser les personnes, tout en veillant à la prévention et à la mixité sociale. Les initiatives et toute autre implication des « habitants / usagers », partenaires et autres services du CIAS sont encouragées. Le Pôle Animation, parmi ses missions, gère un centre social, agréé par la CAF et adhère à la Fédération des Centres Sociaux.

Le centre social est avant tout un lieu de rencontre où la proximité avec les habitants est primordiale. L'accueil de tous, quels que soient l'âge ou la situation, est l'une des missions principales du Pôle Animation.

En décembre 2021, la CAF a validé l'agrément « centre social » et « espace de vie sociale ». L'agrément donne le plan de route pour la période 2022-2025



**460 personnes adhérentes**  
**dont :**  
**418 adultes ou parents**  
**378 enfants sur trois sites**

3 orientations sont ainsi fixées pour le centre social :

- soutenir la parentalité
- développer le numérique
- rayonner sur le territoire en s'adaptant aux spécificités locales
- mettre en lumière l'animation de la vie sociale et le Pôle Animation

3 orientations sont ainsi fixées pour l'espace de vie sociale itinérant :

- Connaître et se faire connaître
- faciliter l'accès aux droits, aux services, aux loisirs, à la culture, afin de créer et entretenir le lien social.
- Construire un espace d'accueil, d'écoute, d'expression, permettant aux habitants de concevoir et réaliser leurs projets.

Un centre social pour apprendre, découvrir, prendre soin de soi, se faire plaisir...De nombreuses activités sont proposées pour permettre à chacun de s'y retrouver, s'enrichir et de vivre de bons moments.



Accusé de réception en préfecture  
 N° : 2021-07238-12023-0314-2023-03-14-008-A1  
 Date de rétromission : 23/03/2023  
 Date de réception en préfecture : 23/03/2023

## - Les centres de loisirs :

Le centre de loisirs représente une passerelle entre la crèche et l'école. Ce qui signifie que nous axons notre organisation sur une continuité des activités proposées par la crèche mais en essayant d'approfondir les apports. Ainsi l'accent est mis sur, la vie en collectivité, le respect des règles, l'éveil culturel, la lecture...

Nous essayons d'adapter, au cours de l'année scolaire, les activités proposées aux notions acquises en classe.

Les activités manuelles étant très appréciées des enfants, elles sont proposées une fois par jour. Le bricolage et les arts plastiques sont un excellent moyen d'amener différentes notions.

Ainsi tout au long de l'année, nous avons pu, avec les enfants aborder tous les sujets suivants :

Se situer dans le temps

Les enfants commencent tout juste, vers 3-4 ans, à aborder cette notion complexe. Ainsi nous étudions les saisons au travers d'activités telles que le collage, la peinture, la manipulation ou encore la lecture. L'été et l'hiver ont d'ailleurs fait l'objet de grands thèmes de décorations

Nous respectons également un planning quotidien régulier afin que les enfants se repèrent facilement dans le déroulement de la journée.

Le Centre de Loisirs est habilité à ouvrir sur trois grandes périodes :

- les mercredis de septembre à juin

- l'été (juillet et août) avec fermeture de 2 semaines en août

- les petites vacances (zone A) excepté une semaine à Noël

L'accueil peut se faire de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Peuvent être ajoutés la garderie du matin (à partir de 7h30 jusqu'à 8h30 et le soir de 17h à 18h30) et le repas.

Le Centre de Loisirs se déroule sur trois sites : **L'Aigle, La Ferté Fresnel et Moulins la Marche.**

Par délibération du 13 octobre 2022, le Conseil Communautaire a décidé la reprise en gestion par la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, de l'accueil périscolaire, les mercredis et extrascolaire pendant les vacances.



## - L'espace adultes

Le Pôle Animation propose au public adulte du territoire des ateliers ; créatif, culinaire, sportif et d'échanges,... sur différents thèmes. Ces ateliers sont ouverts à tous les adhérents.

Les adultes sont accueillis dans un espace convivial où chacun peut partager et exprimer ses envies.

Des sorties et soirées sont proposées tout au long de l'année pour tous.

Pour participer à l'ensemble des ateliers de l'Espace adulte, il est nécessaire de remplir un dossier d'inscription et prendre une adhésion annuelle de 8 euros.

Un tarif sera appliqué pour les sorties et soirées selon les lieux, les visites et les thèmes.

## - L'espace famille

Les centres sociaux, sont fortement invités à développer un projet « familles » visant à répondre aux problématiques familiales du territoire, et à soutenir tout particulièrement les parents dans leur rôle éducatif. Le projet familles est intégré au projet d'animation globale du centre social. Le projet familles s'appuie sur la capacité d'écoute des besoins et des attentes des parents et des enfants des ainsi que sur les relations privilégiées que les centres sociaux tissent avec les familles. Il permet la transformation de demandes individuelles informelles en actions collectives qui ont également vocation à inscrire les familles dans la vie sociale de leur territoire de vie / ou à favoriser la vie sociale des familles. La mise en œuvre du projet « familles » repose sur une démarche participative réunissant les parents, les enfants, les professionnels du centre social et, le cas échéant, d'autres acteurs du territoire. En s'appuyant sur le savoir-faire et les compétences des parents et des enfants, les actions portées dans ce cadre sont variées.

### Actions du référent famille :

- Développement du réseau parentalité
- Mise en place de cafés pros à destination des partenaires de la parentalité du territoire
- Maintien et développement des actions du centre social dans l'axe validé du projet social 2022-2025 « soutenir la parentalité »

## - L'espace numérique

Destiné à l'accompagnement de tous les publics aux usages numériques, l'espace numérique propose des activités d'initiation ou de perfectionnement variées et encadrées, par le biais d'ateliers collectifs, mais également dans le cadre de médiations individuelles et de plages réservées à la libre consultation. Ces actions locales participent à la réduction des inégalités géographiques, culturelles, sociales, économiques... entre les publics présents sur un même territoire.

Le développement des lieux d'accès public à l'internet, qui offrent, outre l'accès au réseau à ceux qui n'en disposent pas, initiation et approfondissement à ceux qui sont désireux de se familiariser avec ces nouvelles technologies, constitue en effet un moyen efficace pour lutter contre la fracture numérique. Il contribue également à promouvoir les usages et à faciliter la découverte au plus grand nombre de l'accès aux TIC et aux principaux usages

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de rétrotransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023

Plusieurs ateliers et services sont proposés :

- Initiation à l'outil informatique : ateliers proposés en fonction du niveau des usagers.
- Initiation à l'utilisation des tablettes et Smartphones : face à la demande de certains usagers, développement d'un nouvel atelier de découverte et prise en main de tablettes numériques et d'accompagnement à l'utilisation de son Smartphone.
- Accompagnement aux démarches administratives dématérialisées : accompagnement technique individuel pour les démarches en ligne : EDF, CAF, téléphonie, Forfait Internet...
- Accueil libre avec mise à disposition de matériel informatique : pour les usagers qui le souhaitent et qui maîtrisent suffisamment l'outil, du matériel informatique est mis à disposition dans une salle spécifique ainsi qu'une connexion Internet.

#### - La ludothèque

La ludothèque est un lieu pour jouer, que ce soit en famille, entre amis...

Elle est ouverte à tous, des plus jeunes aux plus âgés. Vous pourrez y trouver plus de 450 jeux de toutes sortes, pour tous les goûts et toutes les envies. Malheureusement, l'agent a quitté ses fonctions et aucun recrutement n'a eu lieu sur 2022.

#### PROJETS 2023 :

### LA RENAISSANCE DU CENTRE SOCIAL

#### Nouvelle organisation du centre social

- Compétence centre de loisirs passée à la CdC
- Développement des animations familles et adultes les mercredis et lors des vacances scolaires
- Ouverture supplémentaire au public, les vendredis midis pour partager son déjeuner avec l'équipe
- Ouverture supplémentaire au public les vendredis soirs, jusqu'à 20h en mode apéro-échange
- Ouverture supplémentaire au public les samedis matins de 9h à 12h, en mode accueil et animation ponctuelle.

#### Nouveaux projets expérimentaux :

- Bien vivre à l'école
- Soutien scolaire
- Bien-être parents ados
- E-parentalité
- Famille et vie quotidienne
- Permanence accueil-écoute parents tous les jeudis matins
- Quinzaine de la petite enfance et de la parentalité en mars 2023
- Rencontre des acteurs de l'animation locale dans le cadre des bilans d'activité 2023 du PAS et AESIA (en mars-avril 2023)
- Développement des actions existantes et nouveaux projets
- Contractualisation avec l'ARS pour cheminer vers un centre social promoteur de santé

# L'ESPACE DE VIE SOCIALE ITINERANT - AESIA

Le service Animation insuffle également une démarche dynamique et évolutive sur le territoire des Pays de l'Aigle, en proposant des animations et des moments de rencontres aux habitants au plus proche de leur lieu de vie et dans un souci de complémentarité avec les actions existantes. Le CIAS est ainsi un acteur incontournable de co-construction d'animation sociale auprès des communes partenaires, des habitants et des acteurs locaux.

En cette année si particulière, AESIA a pu renouveler ses actions intergénérationnelles autour de l'échange et de la rencontre avec des actions régulières quand cela fut possible :

Les actions menées en 2022 sont :

- Déploiement des actions du centre social sur le territoire  
Jeux numériques  
Démarches en ligne  
Initiation numérique  
Mon écran et moi  
Repas partagé  
Ateliers créatifs adulte  
Sophrologie  
Basket tranquille  
Repas de Noël  
Mobil 'café  
Jouons en famille  
Atelier créatif en famille  
Gym Motricité
- Participation au groupe accès aux droits de la CTG
- Prise de contact avec les maires du territoire pour recenser leurs besoins et attentes, dans le cadre des actions spécifiques de l'EVS.
- Visites d'habitants âgés et/ou isolés du territoire à la demande du CLIC ou des maires des communes (hors l'Aigle)
- Lien entre :  
le CLIC ou les maires des communes du territoire (hors l'Aigle)  
les personnes âgées isolées du territoire (hors l'Aigle)  
le pôle Personnes âgées ou le pôle Solidarité du CIAS
- recensement des demandes des habitants des communes du territoire en lien avec les élus et secrétaires de mairie.
- Participation à la conception ou la réalisation d'évènements particuliers organisés par les communes les comités des fêtes ou des associations locales.

69 animations en 2022 sur 15 communes

Plus de 250 habitants ont pu participer aux activités

Valorisation des acteurs locaux grâce à un travail partenarial

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023



## ▶ LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

### - L'espace de rencontre :

Suite à différents constats et un besoin grandissant pour les familles du territoire ou en proximité, un accueil a été mis en place en janvier 2020, géré par le CIAS. Malheureusement, le service a été suspendu temporairement en août 2022, le temps de trouver deux travailleurs sociaux. Normandie Générations de Mortagne au Perche a accepté de mettre à disposition deux travailleurs sociaux, le service doit rouvrir en avril 2023.

Un lieu neutre, extérieur au domicile de chacun des parents, pour :

- Maintenir, préserver ou rétablir la relation entre l'enfant et le parent chez qui il ne réside pas, ou entre enfants-grands parents dans les situations de séparation/divorce et/ou rupture.
- Faire évoluer les relations afin qu'elles puissent exister hors de ce lieu grâce à un accompagnement spécialisé.

5 principes pour ce lieu :

- Caractère transitoire de l'intervention
- Information des parents : cadre donné et fonctionnement exposé
- Confidentialité : lieu tiers qui agit pour l'enfant
- Gratuité
- Inscription dans un réseau de partenaires.
- Toute demande d'orientation vers l'espace rencontre pourra venir :
  - des parents (mesure conventionnelle – amiable)
  - des partenaires (Conseil départemental, les services sociaux, CCAS, Caf...),
  - des autorités judiciaires (JAF, J.E).

Il fonctionne grâce à une équipe accueillante qualifiée.

**1 demi-journée/ semaine de permanence** (27 permanences)

**Visites : 2 samedis par mois**

11 jours d'ouverture pour les visites  
**12 mesures en 2022** dont 2 conventionnelles

**19 enfants concernés**

**103 entretiens**

### - Le lieu accueil enfant-parent (LAEP):

Ce service est porté par l'espace famille du Pôle Animation Sociale, agréé centre social.

Le LAEP est un espace convivial et ludique, accueillant les enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent. Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Le LAEP est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant et favorise les échanges entre parents, ce qui permet de prévenir ou de rompre l'isolement de certaines familles.

Les objectifs du LAEP :

- Expérimenter la séparation, tant pour les enfants que pour les parents, dans un cadre sécurisant, basé

- sur des règles du vivre ensemble ;
- Enrichir et conforter la relation enfant-parent ;
- Rassurer les parents dans leur rôle et leur fonction ;
- Prévenir les troubles de la relation parents/enfants, les situations de négligence, ou de violence, ou des difficultés de développement.

L'accueil est assuré par des professionnelles du centre social ayant bénéficié d'une formation à l'écoute active. Ce sont trois séances proposées par semaine. L'accueil est anonyme, libre, sans inscription et gratuit.

### - Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité :

Cette action était proposée au sein du Pôle animation sociale depuis 2012 mais a pris fin en 2022.

Les objectifs du CLAS :

- Accompagner et soutenir les enfants rencontrant diverses problématiques dans leur apprentissage scolaire ou relationnel avec l'école.
- Proposer des actions ludiques qui permettent aux enfants de développer des compétences autour des notions scolaires de bases tout en valorisant leurs acquis, leurs savoir-faire et être.



Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023



## ► L'ORGANIGRAMME DU POLE ANIMATION SOCIALE AU 31/12/2022



Agent  
d'accueil  
2ETP (dont  
1 vacant)

Animations  
et familles  
3,5 ETP

Référent  
famille/Parent  
alité/Espace  
de rencontre  
1 ETP

Directeur  
1 ETP

Espace  
Numérique  
1 ETP vacant (  
et 1 conseiller  
numérique)

Ludothèque  
1 ETP  
(Vacant)

Espace de  
vie sociale  
itinérant  
1 ETP

Total ETP : 10,5 ETP (et 1PEC)

Dont vacants :

Animateur : 3 ETP +1ETP arrêt  
longue maladie

**Total ETP présents : 6.5ETP  
(et 1PEC)**

## ► INVESTISSEMENTS 2023

Acquisition d'un véhicule léger (type électrique ?)

Rafraichissement de la grande salle

Réaménagement des espaces pour une plus grande convivialité  
et un accueil agréable du public

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20230314-2023-03-14-008-AI  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023



2022 a permis l'engagement de multiples projets signe de la reprise d'une activité habituelle. Les équipes du CIAS des Pays de L'Aigle ont donné le meilleur d'elles-mêmes pour répondre aux attentes des usagers et de notre territoire et je les en remercie.

En 2023, l'objectif pour le CIAS sera de continuer à apporter un service de qualité aux usagers dans les différentes missions de l'action sociale et du service à la population. En continuant à évoluer et à mener des actions sur le territoire, le CIAS des Pays de L'Aigle, au travers de ses différents services, permet d'apporter une dynamique et une attractivité territoriale.

Aussi, le CIAS a engagé plusieurs chantiers notamment celui du déménagement du local de l'aide alimentaire. Les différentes réflexions conduites durant ces dernières années, pour optimiser et sécuriser le local de l'aide alimentaire, ont pris corps. Afin de faire face à la demande de places en structure collective, nous engageons une réflexion sur la création de structures petite enfance. Des temps d'échanges avec les élus et les partenaires institutionnels sont prévus.

Nathalie LENÔTRE, Vice-Présidente du CIAS des Pays de L'Aigle